



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques
Service Travaux des Assemblées
LY/SV

PROCES-VERBAL DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre.

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2021 les membres composant le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis au gymnase Pascal-Tabanelli, sis 11 rue de Musselburgh, à 20h30 sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Présents :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, Mme MORGADO, M. AKKOUICHE, Mme SAUSSEREAU, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BERTRAND, M. PICOT **adjoint(e)s au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**, Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENAHMED, Mme PARLOUAR, M. VEDRINE, Mme BENOLIEL, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme LE LAGADEC, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO **conseiller(e)s municipaux**

Absent(e)s excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne pouvoir à Mme AMAR), M. GOUPIL (donne pouvoir à M. RIBEIRO), Mme CARPE (donne pouvoir à M. CHATAUD), Mme SAILLAND (donne pouvoir à Mme BERTRAND), Mme DONATIEN (donne pouvoir à M. PICOT), Mme DEGAGER-PHALACHERE (donne pouvoir à M. BOULAY).

Secrétaire de séance : Mme Marie PARLOUAR

Monsieur le Maire, président de séance, après avoir procédé à l'appel et à l'enregistrement des pouvoirs, constatant que le quorum était acquis, a déclaré la séance ouverte.

	Présents	Absents	Procurations	Votants
Points n°1 à 28	43	6	6	49

Monsieur le Maire

« Mes chers collègues bonsoir, je vais vous demander de prendre place nous allons démarrer le dernier Conseil municipal de cette année. Le contexte municipal est un peu particulier puisque nous le faisons au Gymnase Tabanelli. Nous avons l'exposition « 1870 » qui se poursuit jusqu'à la fin de cette semaine en salle du conseil et la salle Jean Mornet est prise aussi pour l'exposition de l'ACAP. On a donc choisi de déporter le conseil exceptionnellement dans cette salle qui restera encore dans son occupation actuelle jusqu'à la fin de cette semaine et qui est appelée à redevenir le centre de vaccination afin d'accompagner l'effort en matière de vaccinations sur le secteur. Alors j'ai reçu des procurations, Patrice LATRONCHE donne procuration à Sophie AMAR Grégory GOUPIL à Henrique RIBEIRO, Geneviève CARPE à Alain CHATAUD, Evelyne SAILLANT à Delphine BERTRAND, Didière DONATION à YOHAN PICOT et Muriel DEGAGER à Philippe BOULAY. Y a-t-il d'autres procurations, non ? Parfait. »

Quelques points à aborder avant le procès-verbal. J'ai reçu des questions de la part de Monsieur MAILLER, pour savoir si on pouvait avoir le PV ; je pense que vous avez dû le recevoir en version numérique, donc vous avez bien le PV du dernier Conseil municipal. Vous m'aviez demandé à avoir une copie du dossier déposé à l'ANRU, malheureusement il n'y en a pas car nous négocions encore les financements. Il y avait une question de Monsieur TITOV, au dernier Conseil municipal, demandant si on pouvait mettre en place des zones 30 sur toute la ville. Pour l'instant nous ne sommes pas encore là, certaines villes ont avancé, nous avançons progressivement. Nous avons déjà, pour parler de question de sécurité routière et cycliste, de vrais sujets d'aménagement de notre voirie qui, dans certains secteurs est assez dégradée, et les choses avanceront progressivement. Nous avons une autre question de la part de Madame CAPORAL, à savoir si nous allions remplacer les panneaux de la part de l'association des « maires et villes pour la paix » ; nous n'avons pas sollicité cette structure pour l'instant compte tenu des coûts élevés de cette structure. Une dernière question de Monsieur MAILLER sur le rapport d'activité des marchés « Loizeau », nous vous avons apporté des éléments de réponse. Il y avait un point que vous souhaitiez avoir en précision : le montant de la redevance contractuelle pour la période 2014-2021 était de 115 150 €, je vous apporte donc la précision que vous souhaitiez. »

Le Conseil municipal a adopté (**à l'unanimité**) le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2021.

Le Conseil municipal a été **INFORME**, par le compte-rendu de Monsieur le maire, des décisions suivantes prises sur le fondement de la délibération n°2020-132 du 18 novembre 2020 par laquelle l'assemblée délibérante lui a donné délégation de compétence, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

DEC21-614 à DEC21-646 du 3 novembre 2021

Achat d'une concession funéraire individuelle

Achat d'une concession funéraire familiale

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle.

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale.

DEC21-647 du 26 octobre 2021

Modification de la régie de recettes droit de voirie

DEC21-648 du 21 octobre 2021

Modification de la régie de recettes droit Foire au troc et aux cochons

DEC21-649 du 12 novembre 2021

Défense de la Commune

Désignation de la SCP Lonqueue – Sagalovitsch - Eglie-Richters & associés pour représenter la Commune dans le cadre de la requête introduite, devant le Tribunal administratif de Melun, par la SPPICAV V FUND IMMO (et autres) par laquelle elle demande la suspension de la décision n°DEC21-558 en date du 30 septembre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente d'un ensemble immobilier situé

17 rue Jean Jaurès.

DEC21-650 à DEC21-729 du 24 novembre 2021

Achat d'une concession funéraire familiale

Achat d'une concession funéraire individuelle

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale.

Renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale.

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle.

Renouvellement pour maintien d'une case de columbarium familiale, dans le cimetière de Cœuilly.

DEC21-730 du 23 novembre 2021

Cession, à titre gracieux, de 7 véhicules vétustes pour destruction à la société « SARL AUTO PIECES DU FORT », sise 129 avenue Marx-Dormoy à Champigny-sur-Marne.

DEC21-731 du 29 novembre 2021

Programme d'investissement 2021 - Contrat de financement "Taux variable" avec la société générale d'un montant de 10 000 000€ pour le budget principal de la Ville.

DEC21-732 du 30 novembre 2021

Convention d'attribution d'une subvention de financement « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – AAP SNEE »

DEC21-733 du 30 novembre 2021

Don d'une table de sérigraphie (insoleuse)

DEC21-734 du 30 novembre 2021

Contrat de transaction.

Indemnisation du préjudice subi par Monsieur YAREMBAGNA en raison de l'utilisation par la Commune, sans autorisation, d'une photographie le représentant avec son fils.

DEC21-735 du 30 novembre 2021

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par la SAS La Romainville d'un bâtiment unique à usage de commerce de distribution cadastré sis 16 rue Serpente à Champigny-sur-Marne.

DEC21-736 du 30 novembre 2021

Programme d'investissement 2021 - Contrat de financement "Taux fixe" avec la banque postale d'un montant de 10 000 000€ pour le budget principal de la Ville.

Décision n°21A113

Maintenance progiciels avec la société ATAL BERGER LEVRAULT pour un montant de 10 124,08 €/ an.

Décision n°21A118

Mise en sécurité de la chaussée

Travaux de confortement des carrières souterraines de calcaire grossier par injection avec la société SPIE BATIGNOLLES pour un montant de 177 208€.

Décision n°21A148

Reprofilage et renaturation des berges de la rive sud de la Marne avec la société PAULE GREEN pour un montant de 38 100€.

Décision n°21A161

Contrat maintenance terminaux de paiement électronique avec la société JDC pour un montant de 4 600€/ an.

Décision n°21A162

Contrat maintenance et assist téléphonique logiciel Smartprotection (piscine) avec la société HORANET pour un montant de 1 782 €/an.

Décision n°21A163

Contrat hébergement n°A12794V021 avec la société HORANET pour un montant de 1 072 €/an.

Décision n°21A164

Contrat vente aux enchères avec la société BEWIDE pour un montant de 625 € (formation/ installation/ paramétrage) puis 15% des ventes.

Monsieur le Maire

« Nous allons pouvoir examiner les décisions que j'ai eues à prendre pendant la période intermédiaire entre les deux conseils municipaux. Y a-t-il des questions ? »

M. MAILLER

« Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues. Première question sur la décision 21-649, concernant la défense de la commune quelle est la nature du conflit puisqu'il s'agit à nouveau d'une contestation du droit de présomption que vous avez exercé ; décision 21-731, programme d'investissement 2021 : 10 M €, pour financer quel projet ? Je vais vous poser la même question pour le deuxième emprunt de 10 M € que vous avez contracté ; la décision 21-736. Ensuite la convention d'attribution d'une subvention de financement, appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, à qui bénéficie cette convention ? C'est la 732. La 733 : le don d'une table de sérigraphie à qui la donnez-vous ? Sur la décision 21-735 portant sur l'exercice du droit de préemption, je vous demande donc pour quel projet, à quel montant et l'avis des domaines. Ce sera tout pour ce soir. »

Monsieur le Maire

« C'est déjà pas mal, effectivement. Je vais donc vous répondre sur le point 649 : il porte sur une acquisition du 17 rue Jean-Jaurès. Vous avez déjà la réponse, nous l'avons déjà évoqué au Conseil municipal, je vous invite à reprendre les éléments. Tout simplement nous faisons jouer notre droit de préemption sur cette cession qui a été opérée afin de reconstituer l'offre pour le secteur du Bois l'Abbé. Celui qui voulait acheter n'est bien évidemment pas heureux de cette acquisition que nous proposons de faire ; c'est la raison pour laquelle il exerce un recours, c'est donc logiquement que la ville se défend. Concernant les questions des deux emprunts : à savoir la décision 731 et 736, les deux emprunts de 10 M €. Le premier est à taux variable et le second à taux fixe ; nous avons bien négocié ces emprunts, aujourd'hui les coûts sont maîtrisés sur des emprunts sans risque particulier et nous avons aussi renégocié. Je vous invite à lire avec attention le rapport des orientations budgétaires sur les emprunts que nous avons jusqu'à présent. Cela nous permet à la fois de rembourser un certain nombre d'emprunts et de financer notre programme d'investissement dont vous avez le détail dans le rapport d'orientation budgétaire. Concernant l'appel à projet ; toutes les structures qui répondront à l'appel à projets pourront y répondre. Le don d'une table de sérigraphie à savoir la 733 : le don est au profit du lycée technique polyvalent François-Mansard à Saint Maur qui était intéressé pour reprendre la table de sérigraphie dont nous n'avions plus l'utilité, elle sera utile pour des jeunes en cours de formation, sachant que cet établissement a une spécialité dans le domaine. Concernant la 735 : le bâtiment est à vendre, il se trouve au 16 rue Serpentes ; on est donc dans le programme d'aménagement en lien avec la VDO. C'est pour nous la possibilité de reprendre de bâtiment avec la volonté de faire du développement économique sur une zone d'activité économique qui a besoin d'être consolidée, avez-vous d'autres questions ? ».

M. MAILLER

« Sur la décision 21-A-148, pourriez-vous nous donner plus d'éléments sur le reprofilage et la renaturation des berges de la rive sud de la Marne ? ».

Monsieur le Maire

« Je vais d'abord prendre les questions de Caroline ADOMO et je vous répondrai ensuite. »

Mme ADOMO

« Bonsoir à tous Monsieur le Maire, en fait ma question est la même que mon collègue, avec une précision supplémentaire, pourquoi cette société a été choisie, sachant qu'il existe des structures sur notre territoire qui ont l'habitude d'effectuer ce type de travail, merci. ».

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL vous aviez une question ? »

Mme CAPORAL

« J'aurai deux questions en fin de séance. »

Monsieur le Maire

« Sur ce point tout simplement il y a eu un appel d'offre qui a été réalisé et en l'occurrence c'est cette société qui a été retenue, nous sommes soumis aux codes des marchés. Nous allons passer à l'adoption du procès-verbal. Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal ? »

Le Conseil municipal, pour chaque point inscrit à l'ordre de la séance et après en avoir délibéré, a décidé :

1) Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalable au Débat d'orientation budgétaire 2022.

Mme ABCHICHE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération porte sur le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes préalable au débat d'orientation budgétaire 2022. Depuis la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent construire et mettre en œuvre un plan d'action pluriannuelle pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à partir d'un rapport de situation comparée. Je vais essayer d'être la plus rapide possible tout en étant complète : ce rapport va être présenté en deux parties, tout d'abord une 1^{ère} partie qui porte sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des ressources humaines de la collectivité puis une deuxième partie qui porte sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques, c'est-à-dire en direction de la population. Sur ces deux parties la méthode de présentation est identique, à savoir une analyse à partir de différents indicateurs, ensuite une présentation du plan d'action 2021-2024 avec un focus sur les actions menées en 2021, puis les orientations stratégiques de 2022. L'idée est de diagnostiquer les inégalités avec une obligation de les réduire. La première partie porte donc sur l'égalité dans les politiques de ressources humaines de la collectivité. C'est une obligation de l'État. L'État nous impose quatre axes stratégiques de travail : évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération, garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps et grades d'emploi dans la fonction publique¹, favoriser l'articulation entre vie privée et vie professionnelle et prévenir toutes formes de violence. Je vais vous présenter simplement quelques chiffres ; je suis convaincue que vous avez lu avec grande attention ce rapport, les chiffres les plus parlants et qui nous invitent à réfléchir. Je mets un petit point sur la méthodologie ; on a des indicateurs repères, on se compare ici à la situation de collectivités territoriales à l'échelle nationale qui correspondent à des moyennes observées dans les conseils régionaux, départementaux, dans les communes de même strate que la nôtre, à savoir les communes de plus de 1000 agents et enfin les CCAS. Le premier chiffre : la surreprésentation des femmes parmi nos agents qui est encore plus visible au CCAS, on est équivalents à la moyenne nationale. Au niveau du CCAS la proportion contractuelle qui est majoritairement chez les femmes, au niveau national est à 21%, au CCAS de Champigny elle est à 7%, en sachant qu'en 2019 elle était à 18%. On sait que les emplois contractuels sont

¹ L'adjointe au maire ABCHICHE évoque les corps dans la FPE, mais également aux cadres d'emploi dans la FPT.

plutôt précaires, c'est un point qui est positif². Autre point positif est donc la percée du fameux plafond de verre, on voit 74% des femmes en poste catégorie A, 55% en catégorie B et 67% en catégorie C. Nous devons nous améliorer sur la mixité des métiers ; vous remarquerez la surreprésentation des femmes dans les filières administratives, médico-sociales et sociales, et il y a une sous-représentation des femmes dans la filière sportive. On peut tout de même se féliciter dans la filière technique où on voit une amélioration par rapport à 2019 ; il y avait alors 49% de femmes, et aujourd'hui nous sommes à 51% de femmes dans des filières techniques dites masculine. Ceci n'est pas propre à la municipalité de Champigny, c'est directement lié à des représentations stéréotypées qu'il y a dans notre société et que nous devons combattre.

Je vais passer à la deuxième partie de ce rapport sur l'égalité femmes/hommes dans les politiques publiques ; mais juste avant je vous précise que vous avez dans le rapport le plan d'actions pluriannuel 2021-2024 avec les actions que nous avons réalisées en direction de nos agents en 2021, et une projection sur les actions que nous allons mener en 2022.

Sur la deuxième partie de ce rapport, nous nous appuyons sur les chiffres de l'INSEE ; quelques chiffres intéressants, les familles monoparentales : 83,7% des familles monoparentales à Champigny sont dirigées par des femmes, ce qui correspond environ à 4000 familles. La monoparentalité peut expliquer une pauvreté plus importante chez les femmes. Autre indicateur intéressant, nous avons une surreprésentation des femmes Campinoises dans un secteur d'activités : une CSP employée alors que lorsqu'il s'agit des cheffes d'entreprises les femmes Campinoises ne sont que 26. Sur 2021 il y a une explosion des conséquences économiques et sociales particulièrement sur les femmes, dans un domaine bien particulier à savoir les violences conjugales et intra familiales. Ici l'État ne nous impose rien, nous n'avons pas d'axes qui nous sont donnés. L'État nous demande de nous emparer de la question ; nous avons une réelle volonté municipale d'agir en faveur de l'égalité femmes/hommes avec une délégation dédiée à cela, une chargée de mission dédiée au sein de nos services et un budget. Les 6 axes sur lesquels nous avons choisi de travailler avec Monsieur le Maire sont des axes qui nous semblaient importants, à savoir sensibiliser les Campinois aux enjeux l'égalité entre les femmes et les hommes ; agir plus tôt en faveur de l'égalité en menant des actions en faveur des jeunes filles et des garçons. Agir pour un égal accès aux loisirs au sport et à la culture, lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, s'engager pour la santé des femmes et agir pour un espace public égalitaire. Sur chacun de ces axes en 2021 nous avons mené des actions, sur les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes. Sans rentrer dans le détail, il y a eu des visioconférences sur la disparition des femmes dans les manuels scolaires, nous avons également proposé des visioconférences sur l'éducation à l'égalité en partenariat avec le centre Hubertine-Auclert, nous avons fait des projections de documentaire notamment celui intitulé « On ne naît pas féministe on le devient ». Il y a eu aussi une projection de spectacle « compte à rebours » qui remettait en question l'imaginaire commun sur la question de l'égalité femmes/hommes en partant sur les contes de notre enfance. Il y a eu en effet beaucoup de visioconférences dues à la crise sanitaire, nous ne pouvions donc pas faire d'actions en présentiel. Sur l'égal accès au loisir au sport et à la culture, nous avons mené des actions. Nous avons été partenaires de différentes actions dans le sport, avec les portes ouvertes du club de hockey sur glace afin

² Le taux de contractuels au sein du CCAS de Champigny-sur-Marne inférieur au taux national est positif

d'encourager les filles à pratiquer ce sport dit « masculin ». Nous avons aussi créé une soirée de sensibilisation aux violences dans le sport. On a mené un partenariat avec l'Education nationale, nous sommes intervenus dans les collèges et dans les lycées en participant à une exposition contre les stéréotypes avec le collège Willy-Ronis, on a également proposé du contenu pour l'exposition égalité professionnelle au collège Paul-Vaillant-Couturier. Nous avons aussi proposé un atelier pédagogique à 3 classes du lycée Gabriel-Péri sur les violences sexistes et sexuelles pour lutter contre la culture du viol et travailler sur la notion de consentement. Sur la lutte contre les violences faites aux femmes, nous avons mené différentes actions : on a eu des formations en direction de nos agents afin de mieux orienter les femmes victimes de violence qui s'adresseraient à nos services. Nous avons mis en place une procédure afin de centraliser et optimiser le suivi des femmes victimes de violences entre les services municipaux, l'idée étant à moyen-long terme de créer un observatoire des violences faites aux femmes à Champigny. On a défini un protocole entre la ville le département, le commissariat et le camping dans le cadre de l'hébergement d'urgence. On a soutenu l'ouverture de la Maison des femmes située au Bois l'Abbé et animée par l'association « femmes relais ». On tient le réseau campinois de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales qui consiste à réunir tous les acteurs locaux qui travaillent sur la question : du commissariat à l'assistante sociale en passant par le proviseur d'établissement afin de travailler ensemble sur cette notion de violence intrafamiliale et conjugale. On a mené une grosse opération avec la diffusion du « violentomètre » dans les boulangeries, étant le commerce le plus fréquenté par les Campinois. Nous avons aussi proposé des expositions, des projections-débats et nous avons été partenaires majeurs de la dixième édition de la « Mirabal » qui s'est tenue récemment. On a proposé aux Campinois une campagne intitulée « Mêlez-vous de ce qui ne vous regarde pas », avec des phrases chocs comme « La seule chose à briser c'est le silence » ; « le silence est d'or mais pas toujours ». L'intérêt de cette campagne de communication afin de sensibiliser sur les violences faites aux femmes est que les portraits qui ont été choisis sont des portraits de Campinois, des acteurs associatifs mais aussi des anonymes. Cette campagne a été diffusée partout dans la ville. Autre axe sur lequel nous avons travaillé, c'est la santé des femmes ; nous avons travaillé sur le droit à l'avortement en proposant une projection-débat autour du film « Lingui » suivi d'un échange sur le droit des femmes à disposer de leur corps entre tabou et résistance et nous avons participé, avec la direction de la Santé, au « mois rose » sur la lutte contre le cancer. Le dernier axe est donc de lutter contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public puisque vous le savez, seulement 5% de femmes portent des noms de rue³ dans notre ville, nous sommes au même niveau que les chiffres nationaux. Nous avons travaillé sur la nomination de la MPT qui était située au Bois l'Abbé qu'on appelait à tort « La MPT du Bois l'Abbé » puisque cette MPT appartient à tous les Campinois. En les faisant participer à ce projet nous voulions que les Campinois puissent s'approprier les équipements municipaux ; ça a fait l'objet d'une consultation citoyenne, l'idée a été de faire participer les Campinois, on leur a proposé trois noms, à savoir Joséphine Baker, Gisèle-Halimi et Camille-Claudel en référence à la Tour Rodin, et c'est Joséphine-Baker qui a récolté le plus grand nombre de voix. Gisèle-Halimi n'était pas loin derrière et sur la deuxième partie de ce projet, il y a eu la réalisation du portrait de Joséphine-Baker sur la façade de la MPT. Vous pouvez avoir beaucoup plus de détail en lisant le rapport sur les différentes actions mises ici en avant, les actions phares, mais il y en a eu beaucoup d'autres et nous allons continuer à travailler sur

³ L'adjointe au maire ABCHICE a bien évidemment voulu dire « ... seulement 5% des rues portent le nom d'une personnalité féminine ... »

ces 6 axes en 2022. Il est demandé de prendre connaissance de rapport annuel de situation sur l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'année 2021 par le conseil municipal. Des questions ? »

Monsieur le Maire

« Merci pour cette présentation, le rapport est d'une belle densité sur l'ensemble de cette année, je remercie le travail qui a été accompli dans un contexte pas forcément évident. Monsieur FAUTRÉ vous avez des questions ? »

M. FAUTRÉ

« Merci bonsoir à toutes et à tous. Je prends acte et je me satisfais du travail qui a été réalisé et surtout du contenu de ce rapport qui est dans la continuité du travail qui a été réalisé par les services et par mes collègues de l'ancienne majorité. Mais je crois que ce rapport mériterait qu'on y rajoute un 7^{ème} acte stratégique. Je reconnais qu'il est plus revendicatif mais il me semble nécessaire pour la vie quotidienne des femmes et aussi des hommes. Vie quotidienne qu'il faut améliorer mais aussi afin d'empêcher les mauvaises décisions prises soit par la majorité actuelle soit par le gouvernement et je vais évoquer trois points qui méritent des mesures urgentes et que je ne peux dissocier de ce rapport. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis 12 ans le point d'indice de la fonction publique territoriale est gelé. Je ne crois pas qu'en France il y ait beaucoup d'entreprises privées où les salariés sont confrontés à un tel recul du pouvoir d'achat ; les femmes et les hommes de la fonction publique territoriale sont confrontés à une perte de pouvoir d'achat sèche qui a des conséquences. Je pense que ce rapport n'empêche pas de porter des revendications, c'est à nous de le décider. La perte du pouvoir d'achat qui a des conséquences, en particulier pour le logement, comment des femmes et des hommes peuvent se loger avec un pouvoir d'achat si bas ? Le coût du logement étant exorbitant par rapport au pouvoir d'achat des salariés concernés. Dans cette situation de nombreuses femmes qui sont dans des familles monoparentales qui, suite à des séparations, se retrouvent confrontées à des difficultés de se loger. Leur salaire est donc bas puisqu'une grande majorité de femmes travaille en catégorie C, leur pouvoir d'achat est donc bas, elles rencontrent des difficultés à se loger. Dans les plus de 5000 demandeurs de logements à Champigny, il y a de nombreuses femmes qui travaillent en mairie. J'ai eu l'occasion, lorsque j'étais à la majorité, d'en rencontrer beaucoup. Ces conditions ne permettent pas de travailler dans de bonnes conditions. J'en viens donc au troisième point, vous avez pris la responsabilité d'appliquer cette mauvaise loi sur les 1607 heures. Je considère qu'aujourd'hui il faut travailler moins, tout le monde doit travailler et il faut travailler mieux. Cette loi ne permet pas aux femmes et aux hommes dans une collectivité territoriale d'être dans l'ère du temps. Il y a plus de six millions de chômeurs en France. Je pense qu'il vaudrait mieux trouver du travail à tout le monde, voilà les raisons pour lesquelles je voulais intervenir, car je pense que ces trois questions influent beaucoup dans l'état d'esprit et les conditions de vie et de travail de ces salariés. »

Monsieur le Maire

« Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Alors, je salue la qualité du rapport et des actions qui sont énoncées ainsi que les perspectives. J'avais juste deux choses à rajouter, deux interrogations. Ma première interrogation concerne cette deuxième partie qui concerne les politiques publiques mises en place par la Commune, je pensais à la question du logement. Nous avons déjà abordé lors d'autres conseils municipaux, la question du logement pour les femmes en situation de violences familiales. La Ville de Champigny fait partie d'un territoire qui a cette compétence ; je pense que ça aurait été intéressant d'ouvrir une perspective par rapport à la question du logement en termes de politique publique menée en partenariat avec le territoire. Le second

point concerne la question de l'hébergement d'urgence, je ne suis pas sûre qu'il faille stipuler où se trouve ce logement d'urgence notamment le camping municipal dans une délibération puisque le but reste l'anonymat de ces lieux afin d'éviter que le conjoint violent puisse se présenter et générer des problèmes par la suite. Je salue, malgré tout, la qualité de ce rapport. Comme mon collègue l'a dit ce rapport s'inscrit dans la continuité du travail de l'ancienne maire adjointe en charge de ces questions et je me réjouis de voir que ces problématiques ont été reprises avec beaucoup de volonté. »

Monsieur le Maire

« Une autre intervention Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Tout d'abord merci Madame ABCHICHE pour ce rapport et merci aux services pour la qualité de ce rapport. Avant de le commenter, nous aimerions avoir quelques éléments supplémentaires puisque vous avez fait état dans votre présentation de l'existence d'un budget dédié. Cependant vous n'en précisez pas le montant, que représente-t-il à l'échelle du budget communal ? Il y a une liste d'actions qui bien évidemment nous semblent utiles et indispensables ; vous parlez de protocole d'hébergement mais vous ne donnez pas le lieu, il serait intéressant de le préciser. Vous évoquez dans les projets beaucoup de choses à destination des jeunes mais nous pensons qu'il faudrait travailler ces sujets dès la petite enfance, non pas à partir d'un certain âge. Il est nécessaire d'élargir le champ de la population. Une question n'est pas traitée dans les orientations que vous proposez, comment lutte-t-on concrètement contre la précarisation des agentes communales au sein de notre collectivité ? Vous avez évoqué cette situation, il y a 75% des emplois non permanents qui sont occupés par des femmes. Envisagez-vous un grand plan de titularisation de ces femmes ? Ce qui leur permettrait d'avoir une sécurité de l'emploi qu'elles n'ont pas nécessairement aujourd'hui. Pourquoi, tout à l'heure dans le débat d'orientation budgétaire que vous allez nous proposer vous évoquez à nouveau la création d'une quarantaine d'emplois non permanents dans l'animation ? Si je lis bien les chiffres indiqués dans le rapport, 75% des agents de la filière animation à Champigny sont des femmes, on va encore proposer des emplois non permanents et précaires et la population qui va être recrutée risque d'être une population féminine, comment allez-vous faire pour lutter contre la précarité des femmes dans l'emploi, et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre ? Comptez-vous augmenter la rémunération des agents et notamment des plus bas salaires ? Les plus bas salaires qui sont essentiellement des femmes. »

Monsieur le Maire

« Jannick LE LAGADEC »

Mme LE LAGADEC

« Merci, bonsoir à tous, merci pour ce rapport. Je vais répondre à mon collègue sur la question de la petite enfance. Il y a eu un travail qui a été fait avec le centre Hubertine-Auclert qui pourra peut-être, être prolongé et étendu à toutes les structures municipales. Je voulais attirer l'attention sur deux points qui ont déjà fait l'objet de différents rapports sur cette ville : le taux de famille monoparentale dans les quartiers populaires particulièrement, dans les axes orientation stratégiques qui ont été dégagés, et trouver comment mettre l'éclairage sur comment accompagner au mieux ces familles ? Puisque si on accompagne ces femmes on accompagne leurs enfants et c'est un cercle vertueux qui se met en place. Le second point porte sur la parentalité sous l'angle du contact avec les jeunes filles, puisque pour avoir beaucoup échangé avec les professeurs de Champigny ; ils étaient assez interloqués par le grand nombre de grossesses précoces dans plusieurs lycées de Champigny, ils cherchaient à travailler sur cette question, qu'est-ce que de devenir parent ? Quelles en sont les responsabilités ? Comment faire autrement ? Ce point rejoint entièrement la

question de l'égalité et de la monoparentalité afin de se construire un avenir. Ce point pourrait donc faire partie du dossier sur l'égalité entre les filles et les garçons, cependant on voit bien que tant que les hommes ne porteront pas d'enfant, il n'y aura pas d'égalité. »

Monsieur le Maire

« D'autres interventions ? Sur ce dernier point on ne peut que se rejoindre Madame LE LAGADEC. Quelques éléments de réponse, je partage avec vous, Madame LE LAGADEC, le sujet de la question des grossesses précoces en milieu scolaire. Il y a un travail important qui est fait dans les lycées aujourd'hui avec Hubertine-Auclert, notamment mais pas seulement, aussi avec les médecins scolaires, il y a un réel accompagnement qui est fait au sein des établissements de la ville et sur l'ensemble de la région. »

Sur la question des familles monoparentales, on sait qu'on a un pourcentage qui est relativement élevé à Champigny il y a une prise en compte bien évidemment à la fois il y a une approche sur les questions de quotient familial et puis il y a un accompagnement. Il y a un module qui existe au sein des maisons pour tous et donc il y a un accompagnement qui est réellement fait. Je voudrais répondre aux remarques de Messieurs FAUTRE et MAILLER. Elles sont de la même nature, ici on est dans un gymnase ; peut-être le fait que nous ne soyons pas dans la salle du Conseil municipal, vous n'avez pas l'occasion de voir le portrait du président de la République, c'est peut-être, au fond ce qui vous manque. Vous nous faites du « en même temps », c'est-à-dire qu'en même temps, on s'inscrit dans la continuité mais en même temps il faudrait faire plus en matière de pouvoir d'achat, ce que vous n'avez pas fait lorsque vous étiez en responsabilité sur ce point-là. C'est un point qui a totalement été occulté et maintenant que vous n'êtes plus en responsabilité vous nous dites « il faudrait le faire ». C'est un peu contradictoire, en fin de compte c'est votre approche un peu « macroniste », pour le coup.

Nous constatons que nous avons fait avancer un certain nombre de points, Madame ABCHICHE l'a très bien détaillé, il y a six orientations qui ont été mises en œuvre et c'est sur ces orientations-là qu'on vous demande d'approuver le rapport qui vous est présenté puisque, c'est celles qui semblent le plus essentiel. La question du pouvoir d'achat et de la précarisation qui a été évoquée notamment des personnels et en particulier les personnels dans les secteurs d'animation, c'est une vraie préoccupation. Je vais tout de même vous rappeler un peu l'histoire, puisque l'avantage d'avoir été conseiller municipal pendant quelques années, c'est que nous avons l'histoire en tête. J'étais le premier avec Sophie AMAR à dire qu'il y avait une précarisation forte des employés municipaux, cela remonte à une dizaine d'années, et à l'époque le maire d'alors m'avait répondu « c'est faux ». Constatant les chiffres qui sont dans le PV, vous avez ensuite lancé un plan de dé-précarisation. C'est bien qu'il y avait un constat de précarisation qui était réel, on le poursuit puisque depuis un certain nombre de mois, Aurore THIROUX fait un travail sur chaque personnel en fonction de la situation de chacun(e) afin d'essayer de donner le plus possible des perspectives d'avenir à l'ensemble des agents de la collectivité, avec toutes les contraintes qui existent ; mais nous le faisons.

Quand vous évoquez les quarante personnes que l'on cherche à recruter, c'est pour faire du remplacement. Forcément lorsqu'on cherche des remplaçants ça ne peut pas être pour un emploi viable. Vous le savez à Champigny, comme dans beaucoup d'autres villes on a une difficulté réelle à trouver des animateurs, car, un certain nombre de personnes à la suite de la crise Covid, se sont orientées vers d'autres métiers, comme d'ailleurs dans d'autres métiers aujourd'hui qui ne sont pas que des métiers de la fonction publique, on a du mal à trouver du personnel, regardez ce qui se passe dans la restauration, certains restaurants n'ont pas pu rouvrir dû à ce manque de personnel. Il en va de même pour ces métiers où bien souvent il y a des heures d'intervention qui sont relativement limitées. Je vais laisser la parole à Sabrina

ABCHICHE pour compléter et peut être que je rajouterai un mot sur le logement puisqu'il y a des perspectives qui évolueront sur cette question. »

Mme ABCHICHE

« Merci beaucoup pour votre attention, pour les remarques et les questions que vous avez posées. Par rapport au logement sur 5000 demandes de logement 65 personnes ont déclaré être victimes de violences conjugales ; on mène un gros travail avec mon collègue élu en charge du logement Monsieur NGANDE pour qu'on puisse prioriser ces demandes à condition bien évidemment qu'on ait un dossier et c'est là tout l'intérêt du réseau que nous animons puisqu'il y a différents acteurs qui nous permettent de mieux articuler la chaîne de prise en charge de ces femmes, en partenariat avec le commissariat lorsqu'il y a des dépôts de plainte en partenariat avec le CCAS, les EDS avec aussi le CMP.

Quand on voit qu'une femme n'a pas de dossier, on l'aide, on l'accompagne afin qu'elle puisse être soutenue et écoutée. Evidemment ces femmes sont prioritaires sur la demande de logements sociaux. Sur les dossiers, aujourd'hui il y a une case que les personnes peuvent cocher pour signifier qu'elles sont victimes de violence et que c'est suite à cela qu'elles cherchent un logement. Parallèlement sur l'urgence, on a défini un protocole entre la ville, le département le commissariat, les hôtels et le camping. Il ne me semble pas que l'information soit dans la délibération, je l'ai dit dans le rapport mais ce n'est pas inscrit dans la délibération. Effectivement je suis d'accord avec vous sur le fait que le lieu doit rester secret ; malheureusement avec les enfants il ne reste jamais vraiment secret, les pères vont à la sortie de l'école et regardent au loin la mère qui vient chercher l'enfant et il suffit de la suivre pour avoir connaissance du lieu. Un travail qui est fait avec le territoire, il y a un groupe de travail sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la question de la violence faites aux femmes. L'idée c'est que chaque ville du territoire puisse répertorier au moins un logement dans sa ville. Avec monsieur le maire on a quelques pistes, notamment sur les logements de fonction. L'idée est de travailler ensuite sur la réciprocité : par exemple qu'une femme de Fontenay puisse venir à Champigny, qu'une femme de Champigny puisse aller à Saint-Maur et ainsi de suite.

Au niveau du budget : cette année il est de 1000 € ; avec cet argent on a réussi à faire énormément d'actions, j'en ai cité que quelques-unes mais sur le rapport vous pouvez voir que nous avons réalisé beaucoup d'actions qui allaient même au-delà de celles sur lesquelles nous nous étions engagés. Concernant votre remarque sur le fait d'agir sur l'égalité fille garçon dès la petite enfance vous avez entièrement raison : il faut dès petit, questionner et déconstruire les stéréotypes de genre puisque l'on sait que c'est à partir de là que naissent les violences. Il faut aussi permettre aux enfants dès petit de s'orienter dans une branche professionnelle de leur choix : favoriser les mixités et lutter contre ce que Simone de Beauvoir appelait les « métiers de destin » sous prétexte qu'ils sont masculins ou féminins. Un travail peut se faire directement dans les écoles en intervenant, c'est un travail qui mène une réflexion : on ne peut pas faire intervenir n'importe quelle association sur n'importe quel atelier, on travaille actuellement dessus. On travaille aujourd'hui avec les collèges et les lycées, on arrive sur les écoles et Madame LE LAGADEC l'a souligné, il y a une semaine de l'égalité qui s'est faite au niveau de la petite enfance dans les crèches et nous saluons ce travail. Au-delà des écoles on peut travailler aussi avec les MPT, c'est en cours de réflexion et de construction avec les services sur une aide à la parentalité avec une éducation non sexiste, puisque ça ne se fait pas qu'à l'école mais aussi à la maison : pouvoir donner des clés d'éducation aux parents pour aller vers une éducation non sexiste. Vous avez parlé, Madame LE LAGADEC des jeunes filles qui tombent enceinte ; je suis référent « égalité » au sein du rectorat de Créteil, nous travaillons beaucoup sur l'éducation à la sexualité, car avant que les jeunes filles tombent enceinte il faut surtout leur parler de prévention et de toutes les

actions et structures à leur disposition et qui peuvent les accompagner dans leurs parcours à la sexualité. On envisage aussi de travailler avec les centres de loisir afin de sensibiliser et former nos animateurs de façon qu'ils puissent présenter des activités moins stéréotypées et leur permettre de favoriser la mixité. »

Monsieur le Maire

« Une dernière question Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Oui très rapidement, pour rebondir sur ce que vous disiez tout à l'heure vous laissez penser que le fait d'avoir comme activité le remplacement des agents absents ne peut se faire que par des emplois non permanents. Il existe des exemples dans différentes fonctions publiques, dont la territoriale mais aussi la fonction publique d'État, où vous avez des agents qui font partie d'équipe mobile qui sont des emplois permanents mais qui, au lieu d'être affectés sur un lieu vont être amenés à aller sur différents sites au gré des remplacements qui sont nécessaires. Dans l'Éducation nationale, par exemple vous avez des enseignants, qui sont, dans ce cadre-là, dans les départements vous avez des équipes mobiles techniques qui vont dans les collèges quand un cuisinier est absent. Donc je pense que l'on peut faire mieux et je ne saurais que vous suggérer d'aller dans ce sens-là si on souhaite vraiment faire en sorte de lutter pour la précarisation des agentes communales. D'autre part, vous avez parlé Madame ABCHICHE de l'accès au sport. J'espère que ce règlement intérieur que vous nous avez fait voté sur les aides aux associations et particulièrement sportives qui ne contient plus, alors qu'il était contenu dans le précédent, une valorisation de l'aide pour la pratique féminine et pour les projets de pratique féminine, j'espère que ce règlement, qui est à mon sens pas suffisamment précis, permettra quand même d'accompagner les associations sportives notamment mais pas que, qui pourraient être amenées à porter des projets pour attirer les jeunes filles vers le sport puisqu'aujourd'hui ce ne sont pas elles qui pratiquent majoritairement le sport. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je vais juste préciser ici trois points : Nous disposons d'un pôle pour faire du remplacement, ce pôle était tellement élevé que l'on avait 85 personnes payées sans affectation qu'on a eu l'occasion de dénoncer pendant la campagne. On peut toujours aller encore plus loin, mais il faudra alors nous dire de combien devons-nous augmenter les impôts. Ensuite je voudrais préciser une chose ; vous avez bien joué, Monsieur MAILLER sur la question du budget et tout de suite je vous ai vu noter avec précipitation, comme je connais votre peu de scrupules en la matière pour pouvoir être honnête, je ne voudrais pas que vous réduisiez ce qu'a dit Madame ABCHICHE : le budget n'est pas de 1000 € pour l'ensemble de l'activité, c'est par rapport à une action. N'allez donc pas dire, car on connaît la nature de vos écrits : « on va raser la tour Rodin » ; « le maire ne fait rien », on connaît la litanie qui est la vôtre. Quand vous avez déjà quelqu'un qui travaille à temps plein ça ne peut pas être 1000 € par an. Les opérations de communication sont prises sur le budget communication, les actions de financement des associations viennent en plus et ainsi de suite, si l'on rajoute, nous sommes sur des budgets très conséquents. N'allez donc pas réduire ce budget à ce que vous avez cru comprendre, mais c'était sans doute une maladresse de compréhension de votre part. Concernant la question du logement , je partage avec vous l'idée que le logement soit le plus discret possible et que ce sujet doit être territorialisé , Madame ABCHICHE l'a rappelé , nous travaillons dans ce sens , là où j'ai un regret , c'est que j'ai fait une proposition à l'État de remettre en service les 16 logements qui sont au-dessus du commissariat, partant du principe que compte tenu de la localisation, même si un conjoint violent venait sur place, il serait réduit dans sa possibilité d'intervention. L'État m'a dit que c'était une excellente proposition jusqu'à la ministre Marlène SCHIAPPA qui m'a rappelé en me disant « c'est super, nous allons vous accompagner ». Le problème est

que j'attends toujours les financements, nous avons donc 16 logements qui sont vides qui pourraient être utilisés, j'ai un accord formel de Paris Habitat afin d'avancer dans ce dispositif, le problème c'est qu'il n'y a pas de financement pour l'accompagnement. Il faut accompagner les personnes en question, l'enjeu est extrêmement important sur les questions d'accompagnement et là-dessus l'État fait défaut pour l'instant. J'ai eu des contacts récents me disant qu'ils sont prêts à rouvrir le dossier, la proposition que j'avais formulée date tout de même d'il y a un an, elle n'est donc pas nouvelle. Nous ne lâcherons donc rien sur ce sujet. Encore une question Monsieur MAILLER je croyais que c'était la dernière. »

M. MAILLER

« Vous venez de mettre en cause notre honnêteté et notre intégrité, vous aurez remarqué que je n'ai fait aucun commentaire sur ce budget dédié si ce n'est de demander quel était le montant de ce budget. Je ne fais pas de commentaire là-dessus mais je pense et je me permets de vous dire pourquoi nous ne faisons pas cette remarque dans la mesure où nous verrons dans le budget primitif 2022 quand vous nous le présenterez, normalement il devrait y avoir une analyse sur le type de dépenses et à quel genre on peut attribuer ces dépenses. Si je peux me permettre de suggérer à Madame ABCHICHE d'avoir un petit commentaire particulier puisque vous l'avez dit justement, vous avez pris sur le budget communication pour faire certaines actions, peut-être de le mettre en valeur, ce qui viendrait en plus alimenter ce rapport sur l'égalité homme femme. Je vous suggère simplement de mettre en valeur ce qui ne se voit pas et que nous connaissons indirectement à travers le vote du budget. »

Monsieur le Maire

« Alors ce ne sera pas vraiment l'approche d'un vote du budget primitif mais enfin bon. Si nous ne le faisons pas de façon très réglementaire, vous connaissant je pense que vous feriez un énième recours. Bien nous allons passer au vote puisque nous en sommes déjà à près d'une heure sur ce rapport, je vous propose de passer au vote sur le principe de la prise de connaissance de ce rapport, qui est pour ? Abstention ? 2 abstentions c'est noté. On passe donc au point suivant et je passe la parole à Sophie AMAR. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

2 abstentions : M. MAILLER, M.SY

DE PRENDRE CONNAISSANCE du rapport annuel de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021.

DE PRECISER que le rapport annuel de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été présenté au Conseil municipal du 15 décembre 2021 préalablement au débat d'orientation budgétaire 2022.

2) Rapport sur les orientations budgétaires 2022.

Mme AMAR

« Bonsoir, à tous et à toutes. Le débat au Conseil municipal sur le rapport d'orientation budgétaire de 2022 constitue le premier temps de la préparation du budget de l'exercice 2022. Avec des mesures d'adaptation à la pandémie, les échanges avec la population ont repris et la continuité des activités culturelles, périscolaire et sportives est espérée pour 2022. Les orientations budgétaires tiennent compte du contexte des finances locales et de la volonté d'augmenter l'auto-financement afin d'investir dans la réalisation des équipements de notre programme municipal pour les années à venir. De manière volontariste la réalisation de ces équipements et les services rendus à la population se fera de plus en plus de manière durable pour intégrer la transition énergétique. Sans rentrer dans le détail je veux vous rappeler quelques décisions qui pourraient avoir un impact sur la Commune. En

conséquence de la suppression de la taxe d'habitation 2021, la réforme annoncée des indicateurs financiers est prise en compte dans le calcul des dotations de l'État et ne sera finalement pas effectué en 2022, décision gouvernementale. Pour soutenir l'investissement local le montant total de la DSIS, s'élèvera à 926 M € en 2022 dont 350 M € pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique. La ville présentera en 2022, au préfet du Val-de-Marne ces opérations éligibles. Un amendement gouvernemental permettra le remboursement aux villes des exonérations de taxe foncière bâtie applicable aux logements sociaux qui seront construits à partir de 2022. Je vous rappelle que les communes classées en dotation de solidarité urbaine cible étaient exonérées d'une contribution de FPIC et je vous annonce que nous sommes classés en 249^{ème} position, nous échapperons donc au FPIC. Je vous rappelle que l'État compense au taux de 16,4% la TVA payée pour le réinvestissement et les dépenses d'entretien des bâtiments publics de voirie et de l'informatique. En 2022 l'automatisation sur une base comptable et non plus déclarative sera appliquée aux dépenses éligibles réalisées en 2021, pourquoi ? Afin que nous ayons une pensée émue pour tout le personnel des collectivités qui remplissaient des pages et des pages de déclaration. Enfin l'État a compris qu'ils avaient l'information. Le montant au niveau national du budget consacré à la politique de la ville est en hausse de 45 M €. Cette hausse permet de financer le dispositif « cité éducative » auquel la ville est éligible depuis 2019. Pour conclure sur les lois de l'État, vous savez qu'il y a une loi de programmation des finances publiques en 2018 qui encadrait la progression des dépenses réelles de fonctionnement des communes à 1,2% qui avait été gelée en raison de la crise du Covid en 2020 et 2021. Elle perdurera jusqu'aux élections présidentielles.

J'en viens au vif du sujet, le budget comme vous le savez a deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Je vais donc commencer par le fonctionnement. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, globalement elles vont rester stable par rapport au budget 2021 donc je ne vais pas rentrer dans le détail. Je vais juste vous préciser que, en ce qui concerne la taxe foncière, vu que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux, par conséquent ils ne vont pas augmenter. Les bases qui sont réglementairement augmentées vont être l'objet d'une revalorisation d'environ 2,7%. En ce qui concerne les dotations de l'État, l'impact de la révision des indicateurs financiers pour l'estimation des dotations de l'État ne peut pas être estimé à ce stade de la préparation budgétaire, c'est pourquoi nous avons estimé une stabilité par rapport à 2021. En ce qui concerne les produits des services du domaine, compte tenu des circonstances, nous nous sommes référés à la facturation de 2019 : nous avons estimé des recettes issues de la facturation aux usagers : des recettes à 5 M € et 3,4 M € pour les CMS. Globalement c'est à peu près identique. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il y a des charges courantes à savoir les charges contraintes, les fluides et les prestations de service. Nous proposons une réduction des crédits inscrits pour 2022 à environ de 200 000 € avec le maintien des activités. Comme dans la lignée de l'année dernière, cette évolution prend compte un effort d'optimisation des dépenses dans tous les secteurs et une baisse des coûts suite aux consultations et aux marchés attribués en 2020 et 2021. Je vous précise tout de même que le comité syndical du SIRESCO va peut-être décider d'augmenter le tarif de sa prestation, vous aurez peut-être des nouvelles au moment du budget. En ce qui concerne les charges de personnel, je vous rappelle que les charges de personnel, c'est le poste important des dépenses de fonctionnement. Courant novembre 2021 le taux de réalisation anticipé en fin d'exercice des dépenses du chapitre charge de personnel est estimé à 99%. L'objectif 2022 est le maintien du budget de 2021. Cependant l'effet des mesures nationales et la mise en œuvre du programme municipal pourrait conduire à une progression par rapport au réalisé 2021, pouvant aller de 0,5 % à 1,5% pour 2022. Je vous rappelle les mesures au niveau national quoi que je sois certaine que vous les connaissez : reconduction du gel de points servant au calcul de la rémunération des fonctionnaires, augmentation du smic mensuel de 2,2% au 1^{er} octobre 2021 qui concerne les non-fonctionnaires. Il est fortement question que

le SMIC augmente au 1^{er} janvier 2022 suite à l'inflation. L'indemnité de fin de contrat instituée par le décret du 20 octobre 2020, la taxe de 0,1% pour financer l'apprentissage dans la fonction publique territoriale et enfin, les 4 tours pour les élections présidentielle et législatives : ce sont ici les mesures nationales.

Nous devons aussi prendre en compte les mesures décidées au niveau local à savoir : l'effet du déroulement de carrière des agents titulaires et les revalorisations des agents non titulaires. La poursuite de la réaffectation sur des postes vacants d'agents en reclassement professionnel. L'effet en année pleine du dispositif d'apprentissage mis en place courant 2021. Les autres dépenses de fonctionnement : les grands postes sont les subventions aux associations, restent stables, la référence est 2021. La participation aux contributions obligatoires va légèrement augmenter due à l'augmentation due à la brigade des sapeurs-pompier. Je vais enfin vous dire un mot très bref sur l'évolution du versement EPT au titre du fonds des compensations de charges territoriales ; nous avons prévu un montant de 1,5 M€. Ce montant se décompose en frais de structure dû à l'EPT pour 116 000€ et en 1 383 000 € pour les compétences transférées. Quant aux charges financières à ce jour, les intérêts de la dette prévue pour le budget primitif 2022 sont estimés à 2,26 M €, en diminution par rapport à 2021. Enfin sur les données relatives aux effectifs : l'effectif maximal autorisé qui est exprimé en équivalent temps plein de la ville s'établit à 1656,15 postes ETP au 1^{er} janvier 2021, il est resté au même niveau qu'au 1^{er} janvier 2021.

L'organisation du temps de travail : à partir du 1^{er} janvier 2022, la loi nous impose une obligation légale de 1607 heures travaillées annuellement dans l'ensemble des services municipaux. Comme vous allez avoir au cours de notre Conseil municipal une délibération qui traite de ce sujet, je ne vous en dirai pas plus.

Pour la partie investissement : le programme d'investissement fera l'objet d'un phasage, sur plusieurs exercices budgétaires comme il est d'usage en section d'investissement. Ainsi sous réserve des décisions de financement du comité national d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine appelée ANRU, les principaux investissements pluriannuels sont les suivants. Je ne vais pas détailler tous les investissements que vous avez eus dans les rapports, car je pense que vous l'avez tous lu avec beaucoup d'attention. Je vais juste vous rappeler ceux qui ont un impact important sur 2022. A savoir, il est prévu un équipement d'accueil de la petite enfance des « Mordacs », le total des dépenses prévues est à 3 590 000 €, l'impact sur 2022 serait de 3 185 000 € et 405 000€ pour 2023 et les années suivantes. L'aménagement du local de la police municipale que nous prévoyons à 2,6M€, l'impact sur 2022 serait de 2 180 000 €. Pour l'installation de caméras de vidéo-protection les dépenses prévues en pluriannuel seront de 3M€ et 2 100 000 € pour 2022. Pour la réhabilitation du stade Duprat, le total des dépenses sera de 2 850 000€ et pour 2022 1,9M€. Pour l'aménagement du centre-ville en acquisition foncière pour 2022 les dépenses s'élèveront à 8 785 000€. On prévoit pour ce qui concerne le NPRU, la médiathèque de Champigny, la construction du Gymnase Bourdonnet et la piscine, la reconstruction du groupe scolaire Solomon et Henri-Bassis bien évidemment. A cela s'ajoute les enveloppes annuelles récurrentes qui concernent principalement les opérations de gros entretien ; nous prévoyons donc pour la voirie 6 M €, pour la modernisation de l'éclairage public 920 000€, pour les groupes scolaires 2 M €, pour les réparations des bâtiments administratifs, sportifs, culturels et de la petite enfance 4 445 000 €.

En contrepartie de toutes ces dépenses d'investissement, on prévoit des subventions et participations d'environ 12 M €. Je vais vous dire un bref mot sur la taxe d'aménagement dont nous avons déjà parlé lors de précédents conseils municipaux. La taxe d'aménagement est un impôt local qui s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme. Nous avons estimé ce montant pour 2022 à 2,2 M €, ce montant est estimé au

regard des permis de construire délivrés en 2021. On a décidé, comme vous vous en rappelez, une augmentation des taux à partir de 2022. Je vous rappelle que la loi a changé, elle s'appliquera à partir de 2023. Cette loi va avoir un impact, et c'est la raison pour laquelle je vous en reparle : au lieu de percevoir cette taxe d'aménagement : 50% après l'attribution du permis et 50% deux ans après, on percevra cette taxe d'aménagement lorsque les travaux seront achevés. Vous imaginez bien qu'il va y avoir une ou deux années où nous allons nous retrouver très probablement avec très peu de ressources, voire aucune ressource. Nous essayons donc d'anticiper. Je continue dans les autres dépenses et le remboursement du capital de la dette que nous prévoyons à 11,2 M €. Le financement de tous les investissements que nous prévoyons se traduira par un volume d'emprunt de 34 à 36 M €. De manière prospective et en prenant en compte ces montants d'investissements, le taux d'épargne brut reste stable : 11% en 2022 et 2023. Le taux d'épargne net reste stable à 2% en 2022 et serait de 3% en 2023. La capacité de désendettement passerait à 9,6 années en 2022 et 10,4 en 2023. Je dois enfin vous dire un mot sur le pilotage de la dette : l'encours de la dette mobilisée par la ville de Champigny s'élève à 130,4 M € au 31 décembre 2020. Le taux d'intérêt moyen est de 1,71%. En 2021 la ville a intégré 5,9 M € d'emprunts nouveaux appelés dans le cadre du programme de financement 2020 totalement mobilisés à ce jour. En 2021, la ville a remboursé du capital à hauteur de 11 946 000 € sur les emprunts en cours et a procédé à un remboursement anticipé à date d'échéance pour cinq emprunts pour un montant restant dû de 13,12 M €, soit au total un mouvement de remboursement de capital de 25 M €. C'est la raison pour laquelle, une consultation pour un nouvel emprunt d'un montant maximum de 20M€ a été lancée courant octobre pour une finalisation mi-décembre 2021. Les fonds seront mobilisés au cours de la phase de mobilisation accordée suivant le besoin de trésorerie.

Dans un souci de transparence, je vous informe qu'il y a deux emprunts : un à taux fixe et un à taux variable. Celui à taux fixe est à 0,66% et celui à taux variable est à 0,20% + Euribor. Pour conclure sur les emprunts et sur la dette le classement de l'encours en fonction de la volatilité de la dette fait apparaître un encours de dette orienté à plus de 87% désormais sur les produits les plus sûrs possibles classés 1A. Sur les 12% de dettes structurées, deux contrats représentent 8% de l'encours et sont sensibles et méritent un suivi régulier. Je conclus donc en vous disant que ces orientations budgétaires pour 2022 s'inscrivent dans le droit fil de l'amélioration de la gestion financière de la ville, qui se traduit par une optimisation des dépenses et la recherche de financement complémentaire afin de réaliser les investissements en maîtrisant l'endettement, je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je voudrais juste apporter une précision concernant le Siresco : on avait un comité syndical qui s'est tenu lundi soir ; ce qui a été annoncé après une hausse de 10 centimes par repas l'année dernière, c'est maintenant 15 centimes de plus. C'est donc 25 centimes en plus qui auront été impactés par repas. Nous n'avons pas pu le faire figurer dans le rapport puisque nous n'avions pas l'information au préalable mais je vous communique l'information en toute transparence. Je voudrais avant d'ouvrir le débat remercier les services qui ont fait un travail très important au cours de cette préparation budgétaire avec quelques petits points à affiner mais le travail est tout de même conséquent je remercie donc l'ensemble des services qui ont préparé ces orientations budgétaires dans le cadre du cadrage budgétaire que nous réalisons de façon particulièrement intense. Y a-t-il des interventions ? Madame CAPORAL et ensuite Monsieur MAILLER. »

Mme CAPORAL

« Bonsoir, tout d'abord nous avons des interrogations : la première concerne l'augmentation liée à la masse salariale et en particulier l'imprécision de la fourchette évoquée entre 0,5% et 1,5% on aimerait en savoir plus et surtout nous aimerions une mise au point, car on ne

compte plus les critiques formulées sur les dépenses salariales de l'ancienne majorité. Page 13, nous avons 600 000€ liés à des personnes mises au chômage ; peut-on connaître le nombre d'agents dans cette situation ? Les investissements du nouvel ANRU tels que la médiathèque ou la nouvelle école Solomon prévus en dehors du périmètre du Bois l'Abbé pourraient échapper aux subventions du renouvellement du quartier sans parler des retards pris tant pour la médiathèque que pour l'école. Nous n'avons pas d'information fiable sur ce qui est prévu dans ce périmètre et nous restons donc sur la réserve. Je note aussi page 3 des considérations sur le rôle protecteur des collectivités sans que l'on connaisse pour la Commune le budget alloué. Ce sont donc de belles paroles et rien de plus. Nous avons vu avec inquiétude que la nouvelle majorité départementale, dont certains ici font partie, a fait le choix de réduire le barème de remise de dettes pour les bénéficiaires du RSA c'est-à-dire les gens qui touchent 560 euros et quelques centimes. Ce montant est bien en-dessous du seuil de pauvreté surtout en région parisienne et ce, alors que tout augmente et en particulier l'énergie, est-ce bien le moment ? Certains bénéficiaires doivent donc choisir entre s'alimenter, payer leur loyer ou se chauffer. Evidemment ce vote de la majorité départementale aura des conséquences importantes pour le CCAS de Champigny pour faire face aux demandes de chèques d'énergie et de bons alimentaires. Il en sera de même pour les associations qui accompagnent les plus précaires et qui croulent déjà sous les demandes. Nous sommes donc particulièrement surpris de voir que le budget du CCAS n'augmente pas et même redescend au montant de 2018, celui d'avant la crise sanitaire. Avec cette crise pourtant, le nombre de personnes ayant basculé dans la pauvreté a augmenté de 10%, ce qui est colossal. Les emprunts, prévus entre 34 et 36 M € avec un endettement à 9,6% et jusqu'à 10,4% sur une durée qui dépasse 8 années, nous semblent considérables et l'utilisation prévue de ces emprunts très décalée par rapport aux enjeux que nous vivons. Il serait souhaitable que le budget montre clairement comment il permet aux populations de s'adapter à la crise sanitaire et environnementale. Je précise que le diagnostic pour établir le plan d'urbanisme intercommunal des 13 villes du territoire prévoit une augmentation moyenne des températures de 4 degrés alors qu'il faudrait ne pas dépasser 1,5 degrés comme la France s'y est engagée, sans quoi plus rien n'est prévisible. Ce budget est trop imprévoyant pour que nous puissions le voter. Merci »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci Monsieur le Maire. Vous n'êtes pas sans imaginer que je ne vais pas faire de commentaire sur le document qui nous a été remis. Je constate que sur 19 pages nous avons environ 14 pages qui nous évoquent le contexte ce qui est bien normal, avec toutes les lois qui vont impacter. Madame AMAR a parlé de la réforme de la taxe d'habitation ce qui est évident. En lisant votre document, nous avons deux pages sur l'encours de la dette, on ne veut pas transparaître les orientations que vous portez. Cependant, nous n'avons aucune information sur les priorités qui sont les vôtres : rien sur la politique jeunesse, sur la politique d'emploi, sur la politique de la petite enfance ; comment vous envisagez le prochain exercice. J'aurais aimé voir quelque chose sur la délégation que vous avez créée, à juste titre, sur la condition animale ; vous n'en parlez pas pourtant ce sont des orientations nécessaires. Nous voulons savoir ce sur quoi vous allez vous engager sur cette année et quels moyens envisagez-vous de mettre sur l'autre côté. Dans votre document on ne sait pas ce que vous allez faire, donc nous ne pouvons pas débattre. Il faut lire entre les lignes, quand vous mettez 3 M € pour l'installation de caméras de vidéo-protection alors que vous avez déjà pris une décision l'année dernière pour remplacer le système. Vous mettez 2,6 M € pour l'aménagement du poste de police municipale, ça c'est une orientation ; cependant ayez l'honnêteté de la mettre en avant dans votre document de manière à ce que l'on puisse réellement échanger. Vous mettez plein de projets qui pourraient recueillir de notre part une

adhésion, sauf que comme vous gardez les projets pour vous sur l'ANRU, vous refusez de nous communiquer un document alors que j'imagine que lorsque vous allez à l'ANRU vous ne discutez pas autour d'un coin de table en disant « j'ai besoin de 10 M € par-ci et 10 M € par-là », je pense que sur ce document on ne s'y retrouve pas. Vous imaginez une augmentation de 0,5% à 1,5% de masse salariale alors que le glissement vieillesse est entre 3 et 5% par an. Ce qui voudrait dire que la masse salariale va sûrement baisser, ou du moins le nombre d'agents va diminuer. Je ne me sens pas en capacité de débattre de vos orientations sur ce document et c'est la raison pour laquelle mon collègue et moi-même nous voterons contre ce rapport d'orientation budgétaire. »

Monsieur le Maire

« Merci, Madame LE LAGADEC »

Mme LE LAGADEC

« Merci Madame AMAR pour cette présentation chiffrée. Ce qui m'a frappé avant tout, c'est vrai que je ne suis pas une grande spécialiste des finances, c'est le manque d'humanité dans ces chiffres. Je vais donc essayer de mettre un peu d'humanité dans le budget ou du moins d'en trouver. Je suis d'accord avec Monsieur MAILLER, par moments on se demande si on vit dans le même monde. On a passé un moment important à parler de la précarisation, des familles monoparentales, des difficultés de pouvoir d'achat etc. Nous avons donc une inflation qui s'annonce à 2,7% cette année et l'année prochaine et sans doute encore plus d'après les spécialistes. Or la subvention du CCAS reste la même. J'ai la même crainte pour les Campinois qui vont se retrouver encore en plus grande précarité et qui ne pourront pas trouver d'aide de ce côté-là. Sur la question du personnel, j'ai bien entendu l'expression : « Les efforts d'optimisation » employée à plusieurs reprises par Madame AMAR, et donc exprimée aussi dans le rapport. Cependant comme il y a l'objectif d'un maintien des charges de personnel à 71,4 M € ; or dans le même temps il y a une hausse du Smic, dans le même temps il y a le glissement vieillesse technicité comme ça a été exprimé. Il est donc fort à craindre que nous voyions bien qui va payer ces efforts d'optimisation. Ceux qui servent le service public communal vont donc payer, c'est donc un mauvais coup donné à ceux qui servent les Campinois avant tout. Je voulais vous poser une question liée à la mise en conformité pour l'accessibilité des bâtiments communaux. C'est un point important qui n'est pas facile à traiter pour beaucoup de collectivités car ça coûte très cher de mettre en accessibilité un certain nombre de bâtiments qui n'ont pas été prévus à cet effet. Je ne l'ai pas vu du tout et sachant qu'il y avait un plan pluriannuel afin d'étaler ces dépenses, je voulais savoir où se situe ce plan. Evidemment je vais terminer par un point qui me paraît être une énorme lacune dans ce budget ; nous sommes encore dans la crise sanitaire et nous ne pouvons pas dire que nous en sommes sortis. Vague après vague nous y sommes toujours, dans cette crise que nous traversons, la jeunesse paye un tribut ahurissant ; il n'y a plus de cadre scolaire, les classes ferment, ouvrent et referment, les professeurs ne sont pas là, tout est déstructuré, ils n'ont plus de vie sociale, à un moment où ils se construisent. Mais dans ce budget pas une seule fois n'est mentionné le mot « jeunesse », c'est l'humanité que j'aurais aimé trouver dans ce budget. Vous l'aurez compris, nous ne voterons pas non plus favorablement pour le budget que vous nous proposez ce soir ».

Monsieur le Maire

« Peut-être pour vous préciser Madame LE LAGADEC, vous n'êtes pas une nouvelle élue, on ne vote pas les orientations budgétaires, on en prend acte, on votera au moment du budget primitif. Yvan LURIER ? ».

M. LURIER

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes cher(e)s collègues. Afin de compléter ce que vient de dire Madame LE LAGADEC : je trouve quand même que malgré tout dans les quelques

chiffres qui nous sont donnés en matière d'opérations d'investissement, et même si c'est entre les lignes, on voit bien que les priorités, que vous vous étiez fixés pendant la campagne, sont respectées : aménagement du centre-ville et création et mise en place de la police municipale. On voit bien les axes forts qui se dégagent. Après d'un point de vue de présentation et par rapport effectivement à notre information, sur cette partie des opérations d'investissement, comme vous l'avez indiqué, Madame AMAR « ainsi sous des réserves des décisions de financement du comité national d'engagement de l'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine les principaux investissements pluriannuels envisagés sont les suivants », ces engagements sont listés. On relève donc qu'il y a cinq opérations qui sont « suspendues » à ces décisions de financement. Il s'agit d'un plan d'investissement pluriannuel, il me semble qu'il aurait été bien qu'il y ait un plan B envisagé. Si ces fameux financements ne sont pas accordés et ne permettent pas le début de la mise en œuvre d'un certain nombre d'opérations, sur quoi les investissements prévus pour l'année 2022 pourraient être reportés. C'est un élément qui aurait pu être porté à notre connaissance et qui compléterait la présentation de ces décisions d'orientations budgétaires. C'est ce que j'aurais aimé y trouver.

Ce qui compléterait les décisions de ce document d'orientation budgétaire, au-delà de ça un autre point : j'avais posé une question à laquelle je n'ai pas eu la réponse. Ma question concernait les éléments relatifs à la masse salariale et à la structure des effectifs ; je m'étonne toujours que, eu égard au nombre respectif de fonctionnaires non-fonctionnaires il y ait un tel ratio de dépenses à savoir 28 M€ et 29,3M€ pour les fonctionnaires et 13, 4 M € pour les non-fonctionnaires. Si on prend un ratio qui va quasiment de 1 à 2 ou de 0,8 à 2, c'est quand même curieux puisque cela ne nous dit pas combien y a-t-il de non-fonctionnaires dans le personnel. Je souhaite donc avoir connaissance du détail de la rémunération de ces non-fonctionnaires. Cela me paraît très curieux. J'attends donc la réponse. »

Monsieur le Maire

« D'autres interventions ? Madame ADOMO »

Mme ADOMO

« Je suis un peu gênée par ce conseil municipal, car on s'échange les micros en pleine période de Covid ce qui m'étonne énormément, il n'y a pas de lingettes. »

Monsieur le Maire

« C'est la raison pour laquelle on porte un masque, il y a des lingettes. »

Mme ADOMO

« Il n'y en a pas à disposition sur les tables. »

Monsieur le Maire

« On vous apporte en ce moment même des lingettes. »

Mme ADOMO

« Merci. Je suis en accord avec Monsieur MAILLER sur la question de ce rapport. Ce sont des orientations, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire ; cependant on ne voit pas ces orientations on les devine. Vous aviez un document de campagne et on avait dans ces documents les politiques que vous vouliez mettre en place, mais effectivement ce qui m'étonne sur ce document c'est que les choses n'apparaissent pas clairement, ce qui est dommage car on ne peut pas se prononcer en ayant à disposition toutes les informations , c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas effectivement, enfin on prend acte de ce qui a été indiqué mais avec l'impression que le document fourni ne l'est pas à bon escient»

Monsieur le Maire

« D'autres interventions, Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Je réagis à ce qu'a dit Monsieur LURIER. Moi-même j'ai posé un certain nombre de questions en commission. Habituellement il nous est fait lecture des réponses à ces questions j'avais posé aussi une question à savoir : est-il possible d'avoir des comparatifs ? Car pour pouvoir voir quelle est votre stratégie il serait intéressant de comparer avec ce qui a été fait avant. Malheureusement le fait d'avoir uniquement des chiffres comme c'est le cas sur les grosses réparations, cela ne nous dit pas quelles sont vos priorités en termes de voirie, ou encore sur la réparation des bâtiments administratifs, les réparations des groupes scolaires etc. Ma question est donc est-ce que dorénavant nous n'aurons plus la réponse aux questions posées en commission et qui n'ont pas fait l'objet de réponse ; auquel cas cela signifierait que ça ne sert plus à rien de venir en commission et le cas échéant nous resterons chez nous le soir au moment des dites commissions. ».

Monsieur le Maire

« Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Je vais donc apporter les réponses à l'ensemble de vos questions. En fin de compte vous avez très peu de questions sur les chiffres. Vous êtes plutôt parti(e)s sur des déclarations générales. Je vais donc commencer par la dernière remarque qui au fond, Monsieur MAILLER, confirme bien ce que je disais tout à l'heure : la malhonnêteté intellectuelle qui vous caractérise. J'ai les retours des questions et des réponses qui ont été fournies en commission vous avez eu les réponses.

La question qui a été posée par Yvan LURIER sur la répartition des effectifs : Aurore THIROUX vous a apporté la réponse en commission, le détail est dans le rapport. Vous avez l'ensemble des éléments, entre le premier rapport présenté par Madame ABCHICHE et le second rapport sur les orientations budgétaires, vous avez donc l'ensemble des éléments qui répondent à vos questions. Vous nous dites donc : « il faudrait qu'on ait les informations sur telle rue, telle école ». C'est un rapport d'orientation budgétaire, ce n'est pas un état général des travaux. Je vous précise, tout de même, il faut être raisonnable j'ai l'habitude de l'excès des déclarations de l'extrême gauche, j'en ai fait les frais pendant 40 heures au cours des trois derniers jours donc je ne suis pas à quelques minutes de plus ce soir. Quand vous nous faites part de l'imprécision du rapport, nous vous avons donné des orientations beaucoup plus précises que ce que nous avons eu lorsque nous étions dans l'opposition, vous avez quelque chose de beaucoup plus précis. Nous n'avions à l'époque rien sur les investissements, nous avons des éléments très limités sur le sujet de l'endettement, on peut reprendre tous les rapports et là vous avez un document complet.

Vous nous faites part de votre incompréhension de l'évolution de la masse salariale entre 0,5 et 1,5 Madame CAPORAL ; c'est parce que nous nous laissons un peu de temps afin de préciser les choses, car il ne vous a pas échappé que le projet de Loi Finances 2022 est encore en cours de discussion jusqu'à ce jour. C'est difficile d'avoir les derniers éléments cet après-midi pour le conseil de ce soir. C'est tout de même très incohérent de nous dire « on ne comprend pas pourquoi ça peut aller jusqu'à 1,5 » et en même temps, peut-être est-ce dû au manque de la photo du président de la République, vous nous dites, Monsieur MAILLER, que le GVT (glissement vieillesse technicité) est dans certaines collectivités entre 3 et 5%. Peut-être à la Courneuve ça va jusqu'à 5% je ne sais pas, mais il y a très peu de villes où le GVT va à 5%, ou alors il faut nous le dire et dans ce cas tous les fonctionnaires vont y aller ; ce n'est pas la tendance du GVT sur quelque collectivité que ce soit en Île-de-France.

Vous nous faites part de votre incompréhension par rapport à la mise au chômage, c'est une

chose qui existe depuis déjà fort longtemps. En 2019 vous aviez mis 111 personnes en situation de chômage, en 2021 il y en a 10% de moins à savoir 101 ; vous qui parliez de précarisation, je vous invite à regarder les choses dans le détail.

Madame CAPORAL vous nous avez fait part de votre inquiétude par rapport au département et aux élus départementaux présents dans ce conseil. Je vous rappelle tout de même qu'ici vous êtes conseillère municipale, vous n'êtes pas conseillère départementale. Vous auriez pu l'être, vous avez été candidate mais vous avez été battue. Le débat sur le département ne se fera donc pas ici.

Quant à la subvention du CCAS, il faudrait le dire correctement puisqu'on augmente la dotation par rapport à l'année dernière de 100 000 € ; donc ne dites pas que le budget du CCAS va être en régression puisque ce n'est pas le cas. C'est d'autant plus malvenu de votre part, puisque lorsqu'on travaillait avec le CCAS vous aviez une réserve financière au sein du CCAS hors norme. Alors je suis désolé, mais l'action sociale ce n'est pas se garder de l'argent de côté. L'action sociale c'est utiliser l'argent dont les gens ont besoin lorsqu'ils sont dans la difficulté et c'est ce que nous faisons avec le CCAS.

Monsieur MAILLER vous nous faites part de votre incompréhension de nos orientations budgétaires ; vous nous dites qu'il y a 14 pages d'éléments généraux qui ne concernent pas Champigny. Si vous avez du mal à compter le nombre de pages, je ne sais pas comment vous allez vous en sortir en matière de budget. Le cadre national, par lequel on est contraint, s'arrête à la page 5, le reste des chiffres concerne Champigny. Il s'agirait donc de ne pas tout confondre. Oui nous avons aussi fait une délibération sur la vidéo car c'est obligatoire, maintenant nous sommes sur l'inscription budgétaire. Yvan LURIER vous nous dites « on comprend bien les orientations : il y a le centre-ville c'est votre programme, il y a la police municipale et c'est tout ». Ce que vous dites est faux, votre présentation est donc très réductrice, il faut la remettre dans son contexte plus large. Nous avons tout de même fait un gros effort sur les écoles en particulier sur le budget 2021 et on fera la même chose sur le budget 2022, vous le retrouvez dans les montants qui sont annoncés car nous devons remettre à niveau y compris celles que nous envisageons de conserver car il y a des mises à niveau nécessaire sur les sanitaires, sur des établissements. Je pense par exemple à une bibliothèque où j'ai eu l'occasion de me rendre, on a donc des investissements pour mettre à niveau les équipements. C'est ce que nous avons fait sur 2021 et nous allons donc le poursuivre sur 2022. Tout comme les investissements humains : nous avons créé des postes d'éducateur sportif, ils ont été mis en place en 2021 mais comme cela démarrait à la rentrée, cela n'a pas produit un effet sur l'ensemble de l'année budgétaire, mais ça sera le cas en 2022.

Et comme sur la Culture, et j'ai eu l'occasion de vous y rencontrer souvent, nous avons partagé des spectacles, vous avez donc pu voir que nous investissons et nous espérons continuer à le faire en 2022 si la crise sanitaire ne nous empêche pas de continuer à refaire beaucoup sur le secteur de la culture. C'est donc très réducteur de considérer qu'il n'y a que le centre-ville et la police municipale ; il y a bien d'autres éléments qui doivent être intégrés dans la réflexion. Madame LE LAGADEC vous nous demandez qui va payer. La question n'est pas pertinente car on peut faire mieux sans toujours dépenser beaucoup plus, c'est ce qu'on appelle l'optimisation. Nous y arrivons donc. Quand vous avez des gens, j'en ai rencontrés ce week-end, que nous avons réaffectés sur des postes de travail qui me disent « c'est un bonheur Monsieur le Maire ». Quand je leur demande pourquoi, ils me répondent « Car je travaille enfin, on m'avait mis sur un poste où je n'avais rien à faire, j'avais un coup de téléphone par jour ; alors certes on m'avait donné des mots croisés à faire mais c'était une souffrance pour moi d'être payé à ne rien faire ». Où est donc la qualité du service public aux habitants dans ces cas-là ? Elle est inexistante, ce n'est pas une façon de faire ; et des cas

comme ça, nous en avons trouvés 70. Donc oui nous optimisons, nous avons l'intention au regard des marges de manœuvre que l'on aura de mettre en place un plan qui va permettre au long terme de mieux rémunérer l'ensemble des agents. Ce que nous voulons, c'est mieux les rémunérer afin de faire en sorte qu'ils restent sur la collectivité. Nous voulons aussi attirer des talents quand nous avons besoin de recruter. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'optimiser la masse salariale, et optimiser n'est pas un gros mot. Peut-être qu'à l'extrême gauche c'en est un, en tout cas ce n'en est pas un pour nous. Dernier point, vous avez évoqué l'accessibilité, nous tombons de la chaise lorsqu'on vous entend dire cela. Qu'est-ce qui a été fait au cours de la dernière mandature ? Une commission accessibilité qui doit se tenir tous les ans ; cette commission s'est tenue une seule fois en 6 ans. Nous sommes en train de tout remettre en place sur ce sujet ; nous avançons, nous avons doublé l'effectif et les ressources humaines sur cette question puisque pour nous c'est un axe majeur. Nous avons lancé des nouvelles opérations d'intégration de personne en handicap à travers des opérations type DUODAY. On avance donc sur ces sujets là on est concrets. Nous ne sommes pas dans la déclaration de principe.

L'accessibilité, on le fera partout où il faut le faire sur les nouveaux bâtiments. On adaptera au fil du temps les anciens. Je me rappelle un chiffre qui a été évoqué il y a quelques années au Conseil municipal afin de dire qu'il fallait 20 M € pour adapter l'ensemble des bâtiments. En réalité il faut 25 M €. Cela va donc se faire de façon progressive mais nous n'allons pas travailler sur l'accessibilité d'un certain nombre de bâtiments, qui vont être démolis au profit de nouveaux bâtiments comme des écoles ou des médiathèques. Le travail sera donc fait je peux vous en assurer ma chère collègue. Je crois avoir répondu à l'ensemble des points qui ont été évoqués et je vous propose donc de passer au vote sauf si Sophie AMAR veut ajouter des éléments je lui laisse la parole bien volontiers. »

Mme AMAR

« Comme vous avez quand même critiqué la façon dont le rapport est fait ; je vous invite à relire l'article L 223-12-1 qui stipule précisément ce que doit comporter un débat d'orientation budgétaire. »

M.MAILLER

« C'est le minimum Madame. »

Monsieur le Maire

« Je vous propose donc de passer au vote. Nous votons donc sur le principe de l'existence d'un rapport sur l'orientation budgétaire et ensuite nous prenons acte que le rapport a bien eu lieu. Qui est pour le fait qu'on ait tenu ce débat ? S'il y a bien un vote formel. Pour ? Abstention ? Refus de vote ? Contre ? Très bien. »

à la majorité,

38 votes pour dont 6 procurations

2 votes contre : M. MAILLER, M. SY

9 abstentions : Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme LE LAGADEC, Mme ADOMO Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

DE PRENDRE ACTE de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires, la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement de la Commune présenté par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2022.

à la majorité,

38 votes pour dont 6 procurations

2 votes contre : M. MAILLER, M. SY

9 abstentions : Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme LE LAGADEC, Mme ADOMO Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires, la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement de la Commune présenté par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2022, lors du Conseil municipal de ce jour.

3) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget Primitif 2022, des dépenses d'investissement.

M.BARON

« C'est une délibération purement technique qui consiste à donner l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022 des dépenses d'investissement, avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. On passe au vote, qui est pour ? Abstention, Refus de vote ? Contre ? Le rapport est adopté. Point numéro 4, la fixation de rémunération pour les agents recenseurs, Madame DE OLIVEIRA. L'administration me dit qu'elle a un doute sur les votes de la précédente délibération Qui s'abstient ? Qui refuse de voter ? Qui vote contre ? Le rapport est donc adopté à l'unanimité. Rapport Numéro 4, Madame DE OLIVEIRA.»

D'AUTORISER (à l'unanimité) Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement pour l'exercice 2022, avant le vote du Budget primitif 2022.

DE PRECISER que les dépenses d'investissement ainsi réalisées ne pourront excéder le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DE PRECISER que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2022 du Budget de la Commune lors de son adoption.

4) Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2022.

Mme De OLIVEIRA

« Bonsoir à tous, cette délibération concerne la fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2022. Il y a donc eu un avis favorable à l'unanimité des membres de la première commission. »

Monsieur le Maire

« Sujet classique, y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Monsieur MAILLER vous voulez intervenir ?»

M. MAILLER

« Oui une question, je n'arrive pas à comprendre ce qui justifie la baisse par rapport au budget. Je vous félicite d'ailleurs car nous avons les trois années, ce qui est intéressant. Qu'est-ce qui justifie la baisse de cette enveloppe mise à disposition des agents, est-ce que ça touche la rémunération ou est-ce simplement lié au nombre d'agents qui est différent des années précédentes ?»

Monsieur le Maire

« Je vais laisser la parole à Aurore THIROUX sur ce sujet. »

Mme THIROUX

« En fait cela correspond à la dotation de l'État qui baisse chaque année, à chaque campagne. On dépense ce que nous avons. »

M.MAILLER

« Cela va donc avoir un impact sur la rémunération des agents. »

Mme THIROUX

« Absolument pas. »

Monsieur le Maire

« La rémunération des agents reste la même. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas ? Qui s'abstient ? Qui refuse de voter ? Qui vote contre ? Le rapport est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. Point numéro 5, David SLIMOVICI. »

DE DECIDER (à l'unanimité) que les agents recenseurs seront rémunérés pour 2022 à la feuille de logement et au bulletin individuel comme suit :

- une feuille de logement : 1,02€
- un bulletin individuel : 0,82€
- une feuille de logement non enquêté : 1,84€

DE DECIDER qu'une prime de 25€ sera attribuée à chaque agent recenseur ayant réalisé 20 % de la collecte le 28 janvier 2022, soit 1 semaine après le début des opérations.

DE DECIDER qu'une prime de 25€ sera attribuée à chaque agent recenseur ayant réalisé 40 % de la collecte le 4 février 2022, soit 2 semaines après le début des opérations.

DE DECIDER qu'une prime de 25€ sera attribuée à chaque agent recenseur ayant réalisé 75 % de la collecte le 11 février 2022 soit 3 semaines après le début des opérations.

DE DECIDER qu'une prime de 25€ sera attribuée à chaque agent recenseur ayant réalisé 85 % de la collecte le 18 février 2022, soit 4 semaines après le début des opérations.

DE DECIDER qu'une prime de 25€ sera attribuée à chaque agent recenseur ayant réalisé 95 % de la collecte le 25 février 2022, soit 5 semaines après le début des opérations.

DE DECIDER qu'une prime de 45€ sera attribuée à chaque agent recenseur ayant réalisé à la fin de la collecte un taux minimal de 45% de recensement par internet.

DE DECIDER qu'une prime de 35€ sera attribuée à chaque agent ayant effectué la tournée de reconnaissance.

DE DECIDER qu'une indemnité de déplacement d'un montant de 80€ sera attribuée aux agents recenseurs utilisant leur véhicule personnel ou les transports en commun dans le cadre de la collecte.

DE DECIDER qu'une prime de 915€ sera attribuée au coordonnateur chargé de superviser les agents recenseurs pour les astreintes particulières liées à cette fonction.

DE DECIDER qu'une prime de 457€ sera attribuée à l'adjointe chargée d'assister le

coordonnateur pour les astreintes particulières liées à cette fonction.

DE PRECISER que le montant global estimé de la dépense est de 13 654.82€. Cette dépense sera affectée au budget de l'exercice en cours.

La dotation forfaitaire de l'Etat, actuellement estimée à 13 686€, sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

5) Versement d'acomptes des subventions aux associations, établissements publics et autres personnes de droit privé avant le vote du budget primitif 2022.

M. SLIMOVICI

« Bonsoir à tous le rapport numéro 5 porte sur le versement d'acomptes des subventions aux associations, établissements publics et autres personnes de droit privé avant le vote du budget primitif 2022. Le montant de ces acomptes est égal à 30% du montant de la subvention 2021. Il y a un avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M.MAILLER

« Oui très rapidement, comme je le fais à chaque vote relatif aux subventions, je ne prendrai pas part au vote pour l'attribution de l'acompte du Red Star Club de Champigny, dont je fais partie, et je regrette que ce document n'ait pas été présenté en sixième commission. »

Monsieur le Maire

« Je dois vous préciser qu'il manque des mentions sur ce document. Il y a donc trois associations qui recevront les 30% de versement d'acompte à savoir l'association « ATK », l'association « 2 E-2 M » et le Musée national de la Résistance qui ne figurent pas au rapport et je demande aux services de bien vouloir les ajouter. Y a-t-il d'autres interventions ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Monsieur MAILLER uniquement. Qui est contre ? Le rapport est adopté. Point 6, Monsieur NGANDE. »

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

48 votes pour dont 6 procurations
1 ne prend pas part au vote

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à liquider et mandater, pour l'exercice 2022, avant le vote du budget primitif, des acomptes sur les subventions à verser aux associations, établissements publics et organismes désignés dans le tableau ci-annexé, dans la limite de 30% des sommes versées en 2021.

DE PRECISER que les crédits correspondants seront pris en compte au Budget Primitif 2022 lors de son adoption.

CULTURE		MONTANT DE LA SUBVENTION 2021	MONTANT DE L'ACCOMPTE 2022= 30% SUBVENTION 2021
6574	MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE	45 074,00 €	13 522,00 €
6574	2E2M	20 000,00 €	6 000,00 €
6574	ATECA	9 240,00 €	2 772,00 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		MONTANT DE LA SUBVENTION 2021	MONTANT DE L'ACCOMPTE 2022= 30% SUBVENTION 2021
6574	ASSOCIATION DE LA REGIE DES MORDACS	14 700,00 €	4 410,00 €
LIEN SOCIAL VIE CITOYENNE		MONTANT DE LA SUBVENTION 2021	MONTANT DE L'ACCOMPTE 2022= 30% SUBVENTION 2021
6574	OFFICE MUNICIPAL DES MIGRANTS	41 000,00 €	12 300,00 €
6574	FEMMES RELAIS MEDIATRICES INTERCULTURELLES	15 000,00 €	4 500,00 €
POLITIQUES EDUCATIVES		MONTANT DE LA SUBVENTION 2021	MONTANT DE L'ACCOMPTE 2022= 30% SUBVENTION 2021
6574	PORTES OUVERTES ENFANTS PARENTS	32 000,00 €	9 600,00 €
PREVENTION SANTE		MONTANT DE LA SUBVENTION 2021	MONTANT DE L'ACCOMPTE 2022= 30% SUBVENTION 2021
6574	VISA 94	29 488,00 €	8 846,00 €
6574	ABEP SOINS	7 500,00 €	2 250,00 €
6574	MAISON DE LA PREVENTION	12 000,00 €	3 600,00 €
6574	POINT ECOUTE	51 000,00 €	15 300,00 €
SOLIDARITE		MONTANT DE LA SUBVENTION 2021	MONTANT DE L'ACCOMPTE 2022= 30% SUBVENTION 2021
6574	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	2 768 000,00 €	830 400,00 €
6574	CHAMPIGNY SOLIDAIRE	10 000,00 €	3 000,00 €
SPORTS		MONTANT DE LA SUBVENTION 2021	MONTANT DE L'ACCOMPTE 2022= 30% SUBVENTION 2021
6574	CHAMPIGNY FOOTBALL CLUB 94	85 765,00 €	25 729,00 €
6574	RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY	436 850,00 €	131 055,00 €
SPORTS HAUT NIVEAU		MONTANT DE LA SUBVENTION 2021	MONTANT DE L'ACCOMPTE 2022= 30% SUBVENTION 2021
6574	ACADEMIE SPORTING CLUB	12 000,00 €	3 600,00 €
6574	RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY (SECTION JUDO)	23 000,00 €	6 900,00 €
RESSOURCES HUMAINES		MONTANT DE LA SUBVENTION 2021	MONTANT DE L'ACCOMPTE 2022= 30% SUBVENTION 2021
6574	COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES	398 957,00 €	119 687,00 €

6) Opération « Le Dôme des Bords de Marne » - Prorogation du délai de désaffectation de parcelles concernées de l'Ilot Verdun.

M.NGANDE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir messieurs, mesdames. Cette délibération concerne donc la prorogation du délai de désaffectation de parcelles concernées de l'Ilot Verdun, opération dite « Le Dôme des bords de Marne ». Il y a eu un avis favorable à l'unanimité des membres des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Commission. »

Monsieur le Maire

« Peut-être une précision dans ce rapport. Dans la délibération, les choses sont claires par contre dans le rapport il y a une petite erreur la parcelle cadastrée AV-153, la superficie est de 934 m² et la DP1 est de 807 m², cette précision étant faite y a-t-il des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Simplement, s'agissant d'un projet qui n'a fait aucunement l'objet d'une concertation avec

les habitants, les associations et les acteurs locaux, nous voterons donc contre cette délibération qui permet sa mise en œuvre. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Juste pour vous répondre Monsieur MAILLER vous avez bien évidemment toute votre liberté de vote et vous voterez comme vous le souhaitez, il n'y a pas de discussion sur ce plan. En revanche je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas eu de discussion sur ce sujet, nous avons organisé des réunions, avant les élections avec l'ensemble des habitants du quartier. Nous avons organisé une réunion le 29 septembre 2020 dans cette même salle, vous avez pu d'ailleurs largement intervenir, vos amis et vos proches aussi, d'autres l'ont fait au cours de cette réunion y compris un certain nombre qui sont dans la salle ce soir. Chacun a pu faire part de ses remarques, et puis je vous le redis une nouvelle fois, ce n'est pas parce qu'on répète inlassablement un mensonge qu'il en devient une vérité. C'était l'enjeu majeur des élections municipales, le projet phare : quelle était la vision du centre-ville du maire d'alors et quelle était la mienne ? Les électeurs ont tranché, et je dois vous le dire, dans le centre-ville, c'est là où on a eu la plus forte progression, ce n'est pas par hasard. Donc je veux bien que vous nous disiez qu'il faille consulter mais quand on a une consultation qui s'appelle le vote ça s'appelle la démocratie, et je crois que vous, vraiment, avez du mal avec ce concept. Vous voulez encore rajouter un dernier mot ? »

M. MAILLER

« Je vais vous répondre en effet car à chaque fois que l'on vous pose des questions depuis le début de ce conseil comme les précédents vous usez de tours de passe-passe en faisant des procès d'intention aux uns et aux autres en nous parlant d'honnêteté ou de malhonnêteté. Vous allez m'expliquer aussi pourquoi Monsieur le Maire, s'est constituée sur le centre-ville une association de commerçants et de riverains qui visiblement ne partage pas du tout votre vision. Aujourd'hui vous le savez très bien, les informations circulent par « 94 Citoyens » qui nous annoncent que le recours d'Auchan est tombé et que le projet va pouvoir se faire ; quand vous dites que vous concertez les commerçants, je vous conseille d'aller les rencontrer, vous verrez s'ils vous disent la même chose et je n'en suis pas persuadé. Nous avons encore rencontré des commerçants qui nous ont dit qu'ils ne savaient absolument rien du projet, ils apprennent comme nous dans cette presse que le coiffeur et la boulangerie vont être recasés, formidable. Mais *quid* des autres, les deux bars que deviennent-ils ? Le petit cordonnier qui fait l'angle que devient-il ? Vous allez leur proposer des locaux dans votre nouveau projet, ces nouveaux locaux sont au moins à 7000 € le mètre carré, croyez-vous que ces gens-là vont pouvoir se maintenir dedans ? Vous ne parlez pas de votre projet, vous faites les choses en catimini comme pour l'ANRU. Vous parlez d'honnêteté, ayez l'honnêteté de reconnaître que ce n'est pas la réalité du terrain et que peut-être que ceux qui ont voté pour vous à un certain moment notamment dans le centre-ville, aujourd'hui sont en train de se mordre les doigts. »

Monsieur le Maire

« Ecoutez Monsieur MAILLER, une nouvelle fois je vois beaucoup de mensonges de votre part et il n'y a pas de tours de passe-passe. Le seul micmac que j'ai eu à vivre ces derniers mois, c'est ceux que j'ai découverts dans la Mairie. Simplement la concertation a eu lieu, les commerçants sont pleinement informés. Vous dites une nouvelles fois, non seulement un mensonge mais je vais aller plus loin : c'est une vraie bêtise. Les commerçants en question si vous parlez du cordonnier, vous croyez qu'il est propriétaire et qu'il veut acheter un local ? Il est locataire aujourd'hui. On lui a proposé d'être locataire sur le nouveau bâtiment. Nous avons l'intention et nous l'avons dit aux commerçants. Il y en a un, en effet, à qui cette situation ne plaît pas, il aurait préféré acheter les murs, cependant nous avons dit que nous voulions avoir la maîtrise des murs pour pouvoir choisir le type de commerces qui vont s'installer. En clair nous ne voulons pas que des Fast-Food. On veut pouvoir choisir : un

boulangers, un café, une brasserie, le monoprix, je trouve très intéressant qu'il y ait eu un recours de Auchan, c'est même très révélateur car Auchan n'avait pas attaqué le précédent projet. Le Auchan de Saint-Maur considérait que le projet était tellement mauvais, l'ancien projet qu'ils n'avaient aucune concurrence à craindre sur leur magasin. Mais aujourd'hui l'attractivité que nous commençons à voir sur Champigny et notamment les nouveaux commerces, allez donc chez le libraire ou à l'épicerie bio, ces commerçants nous disent qu'ils ont 15-20% de clients qui viennent de Saint-Maur et tant mieux pour ces commerçants puisque ça leur fait du chiffre d'affaires en plus. Cela permet à ces commerçants d'engager une personne en plus ce qui a été le cas pour l'épicerie ou encore pour la librairie ; quand on a des commerces qui vont bien c'est mieux que lorsque les rideaux se tirent. Je suis ravi de cela, je suis très content pour la ville. Nous avons un nouveau restaurant qui vient de s'installer et qui commence à bien fonctionner, j'espère que ça va être le cas d'une façon générale et j'espère d'ailleurs que vous souhaitez la même chose. Auchan considérait que ça allait tellement être mauvais l'aménagement du centre-ville que ça ne représentait aucune concurrence pour eux. Aujourd'hui, vu ce qui est proposé ils se disent qu'ils risquent de perdre des clients de Saint-Maur qui ne viendront plus chez eux et qui iront peut-être au Monoprix. Le projet du Monoprix c'est le seul point que nous n'avons pas changé dans le projet. Pourquoi ne l'ont-ils pas attaqué avant et pourquoi l'attaquent-ils maintenant ? Ce qu'il faut conclure de vos propos c'est que vous préférez avoir un centre-ville de mauvaise qualité, un centre-ville qui ne répond pas véritablement aux attentes des Campinois et c'est bien dommage. Ce n'est pas ça la fonction d'un élu d'une ville, la fonction d'un élu d'une ville est de défendre sa ville. Monsieur MAILLER, associez-vous, vous avez porté un autre projet, avez-vous vu vos propositions sur le projet que vous défendiez ? Moi je connais Madame LE LAGADEC qui est restée fidèle à ses engagements, elle a dit la « médiathèque est un bon projet et je suis d'accord sur ce plan », au moins là il y a eu de l'honnêteté, je le reconnais, vous n'en avez pas eu. Je vais laisser la parole à Michel DUVAUDIER qui veut rajouter un mot sur ce point. »

M. DUVAUDIER

« Je crois que vous avez atteint le summum de la mauvaise foi Monsieur MAILLER, le summum. Ce n'est pas parce que vous êtes allé voir deux commerçants avec votre petit questionnaire que vous avez fait le tour des commerçants. Renseignez-vous, demandez-leur lesquels sont venus à la réunion de l'association des commerçants, la vraie, pas celle qui se monte par hasard. Dans cette association il y avait 40 commerçants, ce n'est pas de la concertation peut-être ? Je vous invite donc à venir avec moi, faire le tour des commerçants et nous allons donc leur poser les mêmes questions et nous verrons ce qu'ils répondront. C'est toujours pareil ; ne vous basez pas sur trois commerçants, faites le tour de tous les commerçants et vous savez que j'y suis, vous savez que je les rencontre ; ils ne peuvent pas dire qu'ils ne sont pas au courant de ce projet, ça c'est un nouveau mensonge et ça je ne peux pas l'admettre je vous donne rendez-vous et nous verrons bien. »

Monsieur le Maire

« Il est temps de passer au vote, Monsieur MAILLER on ne va peut-être pas passer la soirée sur le sujet. »

M. MAILLER

« Rapidement pardonnez-moi, vous me traitez de menteur et vous me permettez que j'aie le droit de répondre. Si je me permets de dire ces choses-là, c'est parce que je les ai vérifiées et je ne vous traite pas de menteur Monsieur le Maire quand je ne suis pas d'accord avec vous sur certains points et certaines informations. Depuis le début, nous en avons discuté sur les marchés pendant la campagne, sur le centre-ville nous avons une autre vision, c'était dans le cadre de l'alliance que nous avons faite au second tour et nous aurions pu, si nous avions été élus le modifier. J'ai toujours dit que votre médiathèque en entrée de ville me

paraissait être un très bon projet puisque si vous avez la mémoire courte je vous ai quand même dit que c'était dommage de mettre un style Haussmannien, il aurait été préférable de faire quelque chose de moderne comme pour votre îlot « Le Dôme ». Je ne sais pas de quel côté est le mensonge, cependant vous travestissez la vérité, et ce n'est peut-être pas le rôle d'un maire. Si vous voulez que l'on soit avec vous et que l'on soutienne certains de vos projets, associez-nous, associez la population et les acteurs économiques et associatifs. »

Monsieur le Maire

« On associe pleinement et je crois que Michel DUVAUDIER l'a très bien dit, l'ensemble des acteurs économiques et les commerçants du quartier. La population a été plus qu'associée puisqu'elle a été consultée sur ce sujet à plusieurs reprises ; en revanche c'est vrai que lorsqu'il y a beaucoup la mauvaise foi, nous n'avons parfois pas envie d'associer une certaine personne. Je vous propose de passer au vote ? Qui sur ce rapport est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Les choses sont claires. Point Numéro 7, Philippe DUBUS. »

à la majorité,

41 votes pour dont 6 procurations

7 votes contre : Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme LE LAGADEC, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

1 abstention : Mme LE LAGADEC

DE DECIDER que la désaffectation, qui doit intervenir avant la signature des actes de vente et initialement fixée à titre prévisionnel pour l'îlot Verdun à octobre 2019 et le cas échéant, au maximum dans un délai de 3 ans à compter de la délibération du 13 février 2019, est prorogée de trois ans (c'est-à-dire au plus tard le 13 février 2025).

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à établir et signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

7) Acquisition du lot n°50 dépendant de la copropriété sise 10, rue Felix-Pyat et 56, rue Pierre-Marie-Derrien.

M DUBUS

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je vais vous parler rapidement du point 7, à savoir l'acquisition du lot n°50 dépendant de la copropriété sise 10 rue Felix-Pyat et 56, rue Pierre-Marie-Derrien avec un avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{ère} 2^{ème} et 6^{ème} commission. Pour en dire deux mots il s'agit d'un dossier ouvert en 2012 et qui n'était pas fermé. Le centre culturel Jean-Villard disposait d'un local de 30 mètres carré mais n'en était pas propriétaire et la propriété se fait à un euro symbolique. Des questions ? »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Le rapport est donc adopté à l'unanimité. Point Numéro huit, Sophie AMAR pour la convention de subvention avec la Caisse des écoles. »

DE DECIDER (à l'unanimité) l'acquisition du lot n° 50 correspondant à un local à usage de bureau d'environ 30 m² dépendant de la copropriété cadastrée section AG n°123, AI n°143 et 144 sise 10 rue Felix-Pyat et 56, rue Pierre-Marie-Derrien moyennant l'euro symbolique.

DE DESIGNER l'étude notariale de Nogent Paris Est Notaires – 78 Grande Rue Charles de Gaulle– 94130 NOGENT-SUR-MARNE, pour la rédaction de l'acte notarié.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

DE PRECISER que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2021.

8) Convention de subvention avec la Caisse des Dépôts.

Mme AMAR

« Il s'agit de passer une convention de subventions avec la Caisse des Dépôts, nous avons un avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{ère} et de la 2^{ème} commission. »

Monsieur le Maire

« Bien évidemment la Caisse des Dépôts. Y a-t-il des interventions ? Oui Madame ADOMO. Si Madame LE LAGADEC peut passer le micro à Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Bonsoir, j'avais juste une petite question sur les missions d'ingénierie. J'ai vu que cela concernait la communication et je voulais avoir des précisions car il existe déjà une Maison du projet, de quel type de communication s'agit-il – il par rapport à la Maison du projet ? »

Monsieur le Maire

« La Maison du projet tout simplement telle qu'elle est dénommée aujourd'hui, il n'y a plus de projet puisque c'était lié à l'ANRU. Ici c'est donc pour préparer l'ANRU 2. Si, comme nous l'espérons, l'État répond aux demandes des maires de Chennevières et de Champigny et que l'on arrive enfin à s'enclencher dans le cadre du projet de l'ANRU 2, nous souhaitons avoir une maison du projet afin de faire en sorte que les habitants du quartier puissent échanger sur le projet et faire des propositions sur les aménagements, il y a encore plein de choses à voir. Dans un CNE on pense que c'est comme pour les orientations budgétaires mais on ne rentre pas dans le détail de ce qui est fait de façon concrète sur les questions d'aménagement et comme ça a été fait dans le cadre de l'ANRU 1 nous souhaitons l'activer avec des dispositifs différents en termes d'accompagnement. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas ? Qui est pour ? Abstention ? Le rapport est adopté. Point numéro 9, je donne la parole à Philippe LHOSTE »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

42 votes pour dont 6 procurations

7 abstentions : Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

D'APPROUVER la convention de cofinancement missions d'ingénierie du NPNRU - protocole de préfiguration du quartier du bois l'abbé de Champigny sur marne.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

9) Convention relative au financement d'une mission de réalisation d'un plan guide d'orientations, de programmation économique, de conception urbaine et environnementale du secteur dit « bassin économique et écologique » à Champigny-sur-Marne.

M.LHOSTE

« Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir au public. Cette délibération concerne de voter la Convention relative au financement d'une mission de réalisation d'un

plan guide d'orientations, de programmation économique, de conception urbaine et environnementale du secteur dit « bassin économique et écologique » à Champigny-sur-Marne. Concernant les avis, avis favorable à l'unanimité des membres à la première et deuxième commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Madame Caporal et Monsieur MAILLER. »

Mme CAPORAL

« Merci. Cette étude pour 250 000 € nous paraît être une dépense excessive et inutile d'autant plus que le dernier projet voté par le département était ambitieux du point de vue environnemental avec la création d'une trame verte et d'une trame bleue souterraine. De plus, grâce aux bus ACTIVAL, il allait permettre de désenclaver le haut de Champigny en facilitant l'accès de la gare des trois communes. La nouvelle majorité n'a jamais caché son ambition de revenir à un projet désuet bien antérieur. Celui-ci faisant la part belle à la voiture et ne tient pas compte des enjeux d'aujourd'hui, le maire de Villiers semble y voir son intérêt, ce n'est pas celui des Campinois qui subiront les nuisances du trafic routier et perdront un espace naturel précieux. Nous souhaitons voir les modalités d'une concertation publique. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci, une intervention Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Je voulais ajouter une remarque dans la lignée de ce que vient de dire ma collègue mais avant je suis étonné que dans le financement n'apparaisse pas la région, il me semble que tout ce qui est lié à l'aménagement et à la protection de l'environnement, la région avec les 483 M € d'économie qu'elle a fait sur le budget 2020 aurait pu participer davantage comme elle pourrait le faire pour l'ANRU ce qui permettrait d'atteindre les 30 M € qui manquent. Sur la convention, qui nous est soumise, je ne peux que regretter, quand je lis le contenu de la convention et notamment comment est composé le comité de suivi, que vous n'ayez pas eu l'excellente idée, à mon sens, d'intégrer dedans les acteurs locaux et les citoyens. Nous avons quand même des grosses associations sur la Commune qui pourraient apporter leur pierre à l'édifice à la fois sur la constitution du diagnostic mais aussi sur les propositions d'aménagement ; je trouve dommage que vous ne le fassiez pas et mon collègue et moi-même, nous voterons contre cette convention qui, au-delà de son opportunité et de son utilité, nous pose question sur la manière dont vous concevez la démocratie et le fait que lorsque l'on fait des plans guide, on n'associe pas les principaux acteurs et les principaux concernés. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais vous répondre sur les deux aspects évoqués. Vous nous dites « je ne comprends pas pourquoi la Région ne finance pas ? », tout simplement car nous ne sommes pas dans le cadre d'un financement régional au regard de ce projet, le financement se fait par le biais d'EPAMARNE. Ce n'est pas moi qui l'ai choisi, c'est l'ancienne équipe qui l'a choisi. C'est donc l'aménageur qui est en charge du financement et c'est la raison pour laquelle il a un financement conséquent. Afin de préciser, car vous avez voulu faire un rapprochement, fort maladroit de votre part, mais nous en avons l'habitude, avec l'ANRU nous avons une enveloppe budgétaire qui a été définie de 250 M € pour les quartiers en politique de la Ville qui rentre dans des schémas de rénovation urbaine. C'est un sujet que je connais car c'est celui dont je m'occupe. En l'occurrence dans la convention qui a été passée avec l'ANRU et la région, des montants ont été prédéfinis en fonction de l'importance de chaque quartier, des 102 quartiers de la région Île-de-France. Nous n'avons donc pas le

droit au regard de cette convention de le modifier, car si nous modifions la dotation de la région, ça se ferait au détriment d'un autre projet. En revanche si certains abandonnent, ce qui est le cas d'une commune du Val-de-Marne, il y a possibilité de récupérer ces fonds, mais ça ne ferait pas les 30 M € que l'État ne met pas sur la table. Il ne faut donc pas transformer la réalité des chiffres, je sais que vous avez du mal avec les chiffres, mais il ne faut pas les transformer.

Quant à votre intervention Madame CAPORAL, que dire ? Au fond, le fait que Christian FAVIER n'a eu de cesse que de dire des erreurs pendant cinq ans lorsqu'il défendait le projet ? Car le projet dont vous parlez qui a été remis en cause à quelques semaines des élections départementales, qui était un projet, qui avait été concerté et débattu, y compris avec toutes les sensibilités politiques des différents maires concernés et qui avaient fait l'unanimité. Un projet que le président Favier avait défendu pendant cinq ans, selon vous Madame CAPORAL ce projet ne serait pas bon. Vous nous dites que ce que Monsieur FAVIER a défendu pendant cinq ans n'avait aucun sens, c'est un peu surprenant. Pour notre part nous pensons que ce projet qui avait fait l'unanimité avait du sens sur un certain nombre d'aspects, et c'est pour lui redonner pleinement sa cohérence que cette étude est faite : avec un véritable plan guide et avec l'intégration de tous les éléments, sur ce point nous nous rejoignons, avec des nécessités environnementales qui sont apparues et c'est la raison pour laquelle la ZAC des Simonettes Nord a été retoquée. Le projet que vous aviez prévu a été retoqué car il n'y avait pas de compensation environnementale nécessaire et c'est la raison pour laquelle nous devons l'intégrer.

Vous pouvez nier Monsieur FAUTRE, cependant c'est la réalité. L'Autorité environnementale nationale a retoqué le projet, ce sont les faits, vous pouvez toujours nier cependant c'est la réalité. C'est la raison pour laquelle nous réintégrons ce projet. Pourquoi les villes sont intéressées avec EPAMARNE et veulent redonner une cohérence par rapport à cela ? D'ailleurs dans le financement lorsque vous parlez de la région, il y a un financement par le biais d'EPAMARNE mais aussi par le biais de l'EPFIF qui représente l'État et la Région. Nous voulons donc remettre en place toute une cohérence de ce que l'on souhaite faire en termes de développement économique, de trame verte et de trame bleue Madame CAPORAL, mais apparemment ma réponse ne vous intéresse pas. Ces trames vertes et bleues sont bien prévues et intégrées dans le « PLUi ». Cette étude a donc pleinement sa cohérence et elle se fait avec l'ensemble des partenaires financiers y compris la SGP qui est intéressée à travailler sur les aménagements en lien avec la future gare de BVC. Je vous propose maintenant de passer au vote pour ce plan guide, qui est pour ? Abstention ? Refus de vote ? Contre ? Je vous remercie le rapport est donc adopté. Point suivant, le point numéro 10, je donne la parole à Michel DUVAUDIER pour la dérogation au repos dominical. »

à la majorité,

40 votes pour dont 6 procurations

8 votes contre : Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme LE LAGADEC, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

1 abstention : M. LURIER

D'APPROUVER la convention relative au financement d'une mission de réalisation d'un plan guide d'orientations, de programmation économique, de conception urbaine et environnementale du secteur dit « bassin économique et écologique » à Champigny-sur-Marne.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

10) Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2022.

M. DUVAUDIER

« Par cette délibération qui marque notre soutien aux commerçants et aux salariés de notre ville dans cette période difficile, nous vous demandons d'accepter la dérogation au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2022. Ces ouvertures permettront : aux commerces de développer leur chiffre d'affaires après et pendant la crise sanitaire ; aux clients d'avoir un choix élargi de leur possibilité d'achat et enfin aux salariés volontaires de bénéficier d'un surplus financier non négligeable. Le choix des dates a été établi en concertation avec les commerçants, en effet on fait un peu de concertation de temps en temps. Pour information, les associations de commerçants, les chambres consulaires, les partenaires sociaux ont été consultés à l'exception, d'une organisation syndicale « Force Ouvrière » pour ne pas la citer. Toutes les réponses reçues sont favorables à cette proposition. Avis des commissions : avis favorable à l'unanimité des avis exprimés de la 1^{ère} et 2^{ème} commission une abstention : Monsieur LURIER. Merci. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des interventions, Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Comme cela est indiqué dans la note, il semblerait que vous n'avez pas obtenu l'avis de l'EPT Paris-Est Marne les Bois alors que c'est une information préalable importante au vote de cette délibération, nous nous abstiendrons donc n'ayant pas l'avis de l'EPT. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres interventions ? Madame LE LAGADEC. »

Mme LE LAGADEC

« Merci Monsieur le Maire. Cette délibération appelle pour ma part deux remarques. On ne dépense que l'argent qu'on a que ce soit le lundi, les jours de la semaine ou le dimanche. Si nous allons faire nos courses le dimanche, nous n'irons pas en semaine. Cette possibilité de consommation exacerbée tous les jours de la semaine ne va pas augmenter ni le chiffre d'affaires des commerçants, ni le pouvoir d'achat de ceux qui iraient faire leurs courses. Monsieur DUVAUDIER parlait de salariés volontaires ; je pense pour ma part que de salariés volontaires à salariés volontairement contraints il n'y a parfois qu'un pas. Il y a quand même la crainte d'une désorganisation de la vie familiale des salariés de ces commerces en allant jusqu'à ne plus avoir de jours de repos communs avec le reste de la famille, des amis et de la société. Donc je suis vent debout contre cette société de la consommation exacerbée où les gens ne savent plus faire qu'une seule chose le week-end, à savoir consommer, aller acheter. Vous aurez compris que je voterai contre cette délibération. »

Monsieur le Maire

« D'autres interventions ? Non ? Je précise que vous en avez voté des délibérations de cette nature, il n'est pas question de faire travailler de façon permanente les salariés. Nous sommes que sur onze dimanches par an ou jours fériés au total aux périodes de soldes et de fin d'année. Ce n'est donc pas une consommation exacerbée à proprement parler, mais je vous laisse bien évidemment votre jugement sur le sujet mais je crois que nous ne sommes pas dans l'excès que vous indiquez. Par ailleurs, en dehors du sujet de la consommation, vous avez quand même aujourd'hui, nous pouvons le déplorer, ou pas, près de 20% des salariés

qui travaillent tous les dimanches dans un certain nombre de secteurs à savoir les hôpitaux, les secteurs de la fonction publique etc. Nous ne sommes donc pas dans ce registre-là puisque nous sommes que sur quelques jours. Quant à l'avis de l'EPT, je ne sais pas s'il y figure mais en tout cas il est favorable, par rapport à votre interrogation, ça vous donnera peut-être l'envie de voter pour ce rapport que je vous propose maintenant d'adopter. Qui est pour ? Abstention ? Refus de vote ? Contre ? Bien même l'avis de l'EPT ne vous aura pas éclairé. Bien, nous passons donc au point numéro 11. Monsieur NGANDE. »

à la majorité,

40 votes pour dont 6 procurations

8 votes contre : : Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme LE LAGADEC, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

1 abstention : M. LURIER

D'EMETTRE un avis favorable à la liste de douze dérogations établies par secteurs d'activité pour l'année 2022, aux règles du repos dominical et d'autoriser ainsi les commerces de détail implantés sur le territoire communal à ouvrir leurs établissements les dimanches proposés, sous réserve d'obtenir un avis conforme de la Métropole du Grand Paris :

Garagistes, entretien de véhicules	Vente de véhicules automobiles	Autres secteurs commerciaux
5 juin	16 janvier	16 janvier (soldes d'hiver)
12 juin	23 janvier	23 janvier (soldes d'hiver)
19 juin	13 mars	26 juin (soldes d'été)
26 juin	20 mars	3 juillet (soldes d'été)
3 juillet	27 mars	28 août (rentrée)
10 juillet	5 juin	4 septembre (rentrée)
17 juillet	12 juin	11 septembre (rentrée)
24 juillet	19 juin	18 septembre (rentrée)
31 juillet	18 septembre	XX novembre (Foire au troc 2022)
4 décembre	16 octobre	4 décembre (fêtes de fin d'année)
11 décembre	23 octobre	11 décembre (fêtes de fin d'année)
18 décembre	XX novembre (Foire au troc 2022)	18 décembre (fêtes de fin d'année)

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

11) Utilisation de l'excédent de liquidation de l'OPH de Champigny-sur-Marne. Avenant n°2 à la convention initiale d'affectation de l'excédent de liquidation.

M.NGANDE

« Merci Monsieur le Maire, cette délibération concerne l'utilisation de l'excédent de liquidation de l'OPH de Champigny-sur-Marne. Il s'agit précisément de l'avenant n°2 à la convention initiale d'affectation de l'excédent de liquidation. Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^{ème} et 1^{ère} commission. Je précise que Monsieur le Maire, Madame CAPORAL et Monsieur DUVAUDIER, membre du conseil d'administration de la S.A d'HLM IDF habitat ne participent pas au vote. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas. Qui est pour ? Madame CAPORAL si vous voulez que l'on fasse tomber la délibération, ce serait dommage, mais normalement vous ne pouvez pas voter. Vous êtes membre du Conseil d'administration d'IDF Habitat en tant que personnalité qualifiée, c'est pour ça que je me permets de vous rappeler

à vos fonctions. Donc je reprends qui est pour ? Abstention ? Refus de vote ? Monsieur FAUTRE vous ne votez pas ? Vous êtes toujours administrateur ? C'est récent. Nous n'avons pas ces éléments. Très bien, le rapport est adopté. Vous savez que la Ville de Champigny n'est pas très bienvenue au conseil d'administration IDF Habitat c'est plutôt vous qui l'êtes. C'est d'ailleurs une des difficultés que l'on a avec ce bailleur. C'est une difficulté qui est largement partagée par beaucoup de locataires de la ville. Mais je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler. Point numéro 12, Delphine BERTRAND. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

Monsieur le Maire, Mme CAPORAL, et M. DUVAUDIER et M. FAUTRE, membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IdF Habitat ne participent pas au vote.

D'APPROUVER le projet d'avenant n°2, à la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de l'OPH de Champigny-sur-Marne portant sur sa prorogation.

D'APPROUVER le programme d'actions détaillé pour l'année 2022, d'utilisation de l'excédent de liquidation de l'OPH de Champigny-sur-Marne.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n°2 de la convention à intervenir entre la Commune et l'Etat, ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

12) Désaffectation du domaine public et cession de 2 cars.

Mme BERTRAND

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Cette délibération porte sur la désaffectation du domaine public et la vente aux enchères de deux cars. A l'issue de cette vente Monsieur le Maire peut jusqu'à 4600 € effectuer seul par décision toutes les démarches afférentes à chacune de ces ventes. Dans l'hypothèse où l'une des deux ventes au moins serait supérieure à 4600€, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à la vente aux enchères de chaque car. Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité de l'ensemble des membres de la 1^{ère} et 3^{ème} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci, est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Qui est pour ? Abstention ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Point numéro 13, Madame THIROUX pour le règlement intérieur. »

DE FIXER (à l'unanimité) la liste des véhicules vétustes et n'étant plus utilisés dans l'un quelconque des services publics de la Commune, comme suit :

Immatriculation	Marque	1 ^{ère} Mise en Circulation	Commentaire	Valeur estimée TTC	Kilométrage au dernier CT
3287 TG 94	RENAULT Ares	19/06/2000	Véhicule remplacé par un Car Scania GNV	1 000 €	338 810 km
DG 804 VL	RENAULT Ares	24/07/2001	Véhicule remplacé par un Car Scania GNV	1 000 €	340 350 km

DE DECIDER que chaque véhicule concerné sera mis en vente aux enchères avec une mise à prix de départ de 1 000€ chacun.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, tendant à l'exécution de la présente délibération.

13) Règlement intérieur relatif au temps de travail et mise en place des 1607h à la Commune de Champigny-sur-Marne à compter du 1er janvier 2022.

Mme THIROUX

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération sur le règlement intérieur relatif au temps de travail et à la mise en place des 1607 heures dans notre Commune à compter du 1^{er} janvier 2022. Tout d'abord je me permets de remercier les services qui ont fait un travail de compilation de l'ensemble des données afin de mettre en œuvre ce règlement du temps de travail qui permettra à chaque agent d'avoir une connaissance complète et parfaite de notre réglementation. Pour revenir à notre délibération, les ajustements à effectuer pour passer aux 1607 heures à Champigny sont les suivants : il n'y a pas d'action à faire sur le temps de travail hebdomadaire puisque nous étions déjà aux 35 heures. Par contre l'action se concentre essentiellement sur les congés extra-légaux puisqu'il y en avait huit à supprimer, la mise en place de la journée de solidarité qui n'avait pas été opérée. C'est après une consultation des agents dont le taux de participation était de l'ordre de 60%, et qui a permis de dégager un scénario sur lequel on s'est basés sur ce passage.

Ce qui a été retenu c'est le passage à 36 heures hebdomadaires et à la mise en place d'un régime de RTT au nombre de 9 jours. La mesure rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 ; il fixe donc les règles communes à l'ensemble des services et des agents municipaux en matière d'organisation du temps de travail et a bien sûr 3 objectifs principaux. Le premier objectif est de se conformer à la réglementation en vigueur sur le temps de travail. Le second est de garantir la qualité du service rendu aux usagers. Le troisième est de garantir l'équité entre les agents et les services en matière d'organisation du temps de travail. Je tiens quand même à souligner que les principales évolutions sont : la mise en place d'un dispositif d'aménagement du temps de travail fixant la durée hebdomadaire d'un agent à temps complet, à 36,30 heures, la mise en place de 4 cycles de travail, 3 cycles hebdomadaires ainsi que l'annuel, la prise en compte d'un temps d'habillage et de déshabillage de 15 minutes qui est intégré dans les cycles de travail, sous certaines conditions. Dans ce rapport, a aussi été retenu l'amplitude de pause méridienne minimale est fixée maintenant à 45 minutes et non plus 1 h 30, l'évolution des modalités de gestion des heures supplémentaires et notamment évolution des règles de récupération de ces heures. La mise en place d'un dispositif de dons de congé et l'autorisation de verser maximum 14 jours dans son CT chaque année. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce règlement intérieur relatif au temps de travail et à la mise en place des 1607 heures pour la Commune de Champigny-sur-Marne à compter du 1^{er} janvier 2022. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur FAUTRE ? »

M.FAUTRE

« Je l'ai un peu évoqué tout à l'heure, cependant il vaut mieux se répéter que de se contredire. Cette loi de la transformation de la fonction publique appelle de notre part son abrogation totale. Une telle loi, au moment où la crise sanitaire d'une ampleur jamais connue par toutes les générations ici présentes, appelle plutôt à un plus grand respect par rapport à la fonction publique territoriale, en tout cas aux fonctionnaires en général.

Mettre en place une loi dans cette période où tout le monde a reconnu l'utilité de ces fonctionnaires, dont certains ici font partie... Je trouve que prendre une telle décision,

évidemment, vous ne l'avez pas prise Monsieur JEANNE, mais vous ne l'avez pas beaucoup combattue, et je pense que dans l'hémicycle : à l'Assemblée nationale ou au Sénat vos amis ont voté pour cette loi. Cette loi dans ce contexte est totalement insupportable, elle l'est d'autant plus, que lorsque j'ai évoqué les millions de chômeurs qu'il y a aujourd'hui. Je reprends donc le mot d'ordre que j'ai utilisé aujourd'hui il faut travailler moins, il faut travailler mieux et il faut que tout le monde travaille. Dans cette période, où tout appelle à changer de paradigme ; c'est là où nous sommes en train de maltraiter les agents territoriaux, c'est insupportable et vous l'aurez compris. Ce qui aurait été bien, contrairement à ce qu'a dit Madame AMAR, le gel de point d'indice va encore être pour la 13^{ème} année consécutive gelée, est-ce que nous nous rendons compte des conséquences pour les salariés de ce pays ? C'est inacceptable et c'est une véritable provocation, comme celle infligée aux infirmiers et aux infirmières, comme pour les salariés de la justice. Quand allons-nous respecter les salariés ? Lorsqu'on voit les bénéficiaires et l'argent qui circulent dans les marchés financiers, je trouve que c'est scandaleux, et nous voterons contre. »

Monsieur le Maire

« Nous en sommes surpris, y a-t-il d'autres interventions, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui Monsieur le Maire, je ne vais pas revenir sur cette loi car je pense qu'elle a été faite par des technocrates qui n'ont d'autres idées en tête que des chiffres ; et comment on peut faire baisser les avantages éventuels que l'on aurait pu donner aux fonctionnaires alors que de nombreuses études démontrent qu'à responsabilité égale les fonctionnaires sont bien moins payés que dans le privé et ont beaucoup plus de contraintes. Je vois que vous avez été un bon élève, je note que le fruit de vos réflexions se résume tout de même à 9 jours de congé en moins pour les agents. Si on prend les 8 jours de congé supprimés plus le jour férié, la mise en place de la journée de solidarité. J'aimerais avoir un retour et il y aura une question qui viendra après : quel a été l'avis du comité technique sur ce sujet ? »

Monsieur le Maire

« On vous propose d'aller jusqu'à la fin de vos interventions et questions et on vous répondra ensuite. »

M. MAILLER

« Non c'est important car si vous n'avez pas sollicité le comité technique cette délibération est annulable et illégale dans la mesure où la consultation du comité technique est un préalable à la délibération. »

Monsieur le Maire

« Ne vous inquiétez pas le comité technique a été consulté et il s'est prononcé. »

M. MAILLER

« Vraiment ? Visiblement, j'ai cru comprendre qu'il se réunissait vendredi. C'est étonnant. »

Monsieur le Maire

« Il se réunit sur un autre sujet, vous êtes mal informé Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je dois être mal informé par les membres du CTP eux-mêmes, pourquoi cela ne figure pas dans la note ? »

Monsieur le Maire

« Sur ce sujet-là, je vais vous répondre, ça vous évitera de dire un nouveau mensonge. Il a été

consulté et il a émis un avis favorable. »

M.MAILLER

« Pourquoi ne le mentionnez-vous pas dans votre note ? Puisque c'est obligatoire. »

Monsieur le Maire

« Parce que ça n'est pas obligatoire. »

M.MAILLER

« C'est obligatoire, demander l'avis c'est obligatoire Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Demander l'avis c'est obligatoire, le faire figurer dans le rapport pas forcément. »

M.MAILLER

« Cela doit figurer dans la délibération. »

Monsieur le Maire

« Si vraiment ce que vous dites est exact, je vous en remercie puisque c'est au PV ; moi je pense que c'est au rapport donc je ne vais pas le relire tout de suite, mais je pense que c'est au rapport. Mais c'est comme les chiffres lorsqu'on vous les communique, vous ne les lisez pas et vous nous demandez ensuite de faire des éléments comparatifs. En tout état de cause, ça figurera bien au PV puisque nous venons de l'évoquer ensemble et vous venez de lever le seul frein que vous avez évoqué car il y a eu effectivement un avis favorable à l'unanimité du conseil technique. »

M. MAILLER

« Je prends note. »

Monsieur le Maire

« Vous voyez Monsieur MAILLER, vous êtes une nouvelle fois mal informé, vous avez d'autres points ? Une autre intervention Madame LE LAGADEC, qui a demandé la parole. »

Mme LE LAGADEC

« Merci Monsieur le Maire. Cette loi de transformation de la fonction publique nous amène naturellement à nous poser la question du statut même de la fonction publique. Il est important de rappeler que le statut de la fonction publique est le garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agents et agentes mais aussi des usagers du service public. Cette loi veut aujourd'hui contourner le statut de la fonction publique mais pas seulement. Elle réduit la capacité des organisations syndicales à défendre collectivement les droits des agentes et agents publics en termes de carrière, de santé et de sécurité au travail par l'affaiblissement des commissions administratives paritaires et la suppression des CHSCT. Elle encourage et accentue la précarité avec des contrats à durée déterminée non renouvelables ne permettant ni l'accès au CDI ni à la titularisation. Enfin, les différents outils dits de ressources humaines contenus dans cette loi, comme la rupture conventionnelle ou le détachement d'office pourraient être utilisés pour pousser les fonctionnaires à quitter la fonction publique ou les obliger à suivre leur mission concédée au secteur privé.

L'article 47, qui occupe notre délibération ce soir, remet en cause l'harmonisation du temps de travail au régime dérogatoire à la durée légale antérieure à 2001. Selon la Cour des comptes, la mise en place de cet article 47 peut représenter l'équivalent d'une suppression de 57 000 postes à temps complet dans la fonction publique territoriale. Je sais

qu'aujourd'hui la grande mode est de vouloir supprimer des postes de fonctionnaire, nous l'entendons sur toutes les émissions de radio et de télévision, c'est à celui qui en supprimera le plus. Je trouve que porter cette déshumanisation des services publics est une société de nouveau bien triste que l'on nous promet. Je pense que c'est un point qui pour moi est un incontournable.

Le deuxième point que peut soulever cette loi de transformation de la fonction publique territoriale, plus de 30% des collectivités territoriales sont concernées ; quid alors du principe de leur libre administration dans ce cas ? *Quid* de ceux qui pourraient décider librement dans une collectivité car les besoins sont différents d'un département, d'une région à une autre. Il y a clairement une remise en cause de la libre administration de ces collectivités. Je vais le redire ici, nous voterons bien entendu contre cette délibération. Le statut de la fonction publique est le garant de l'égalité de traitement entre les citoyens et nécessaire à la permanence du service public et c'est parce que nous avons à cœur le maintien d'un service public de qualité que nous refusons de sacrifier les agents sur l'autel d'un management que nous voterons contre cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Afin de préciser quelques éléments, chacun est libre d'avoir ses positions cependant il faut dire les choses dans le détail. Aurore THIROUX l'a bien rappelé, plus de 60% des agents de la collectivité se sont prononcés et ils se sont prononcés à 95% en faveur d'une des deux options présentées et qui avait été travaillée avec eux. C'est ce qui explique pourquoi il n'y a pas eu de blocage au niveau du CT et Monsieur MAILLER comme vous m'avez pris au dépourvu, j'ai pu, entretemps regarder la délibération, c'est à la première page : « vu les avis du comité technique en date du 22 octobre 2021 et du 5 novembre 2021 », vous voyez ?

Quand vous avez besoin de réponses, il n'y a qu'une chose à faire : lire les délibérations. Aujourd'hui je dois vous dire que je suis un peu surpris de ce débat un peu suranné ; cela fait 20 ans que nous avons mis en place les 35 heures et ces modalités dans les entreprises privées. Les gens ne s'en portent pas plus mal. Vous avez l'air de dire que tout cela va être négatif, cependant il y a beaucoup de positif dans ce qui est proposé ; vous n'avez peut-être pas bien écouté. Lorsque nous avons le temps d'habillage qui est intégré et qui ne l'était pas, lorsque nous avons la pause méridienne qui est ramenée à 45 minutes, ce que demandait les agents de la collectivité de Champigny : ces agents nous demandaient pourquoi on leur imposait 1 h 30. Lorsque nous avons l'intégration de la journée de la Solidarité, c'est important que tout le monde participe, vous n'êtes pas pour la solidarité Monsieur FAUTRE ? Je croyais que ça faisait partie de vos valeurs, à priori non puisque vous êtes contre la journée de Solidarité qui s'appliquerait aux fonctionnaires de Champigny. »

M. FAUTRE

« Si. »

Monsieur le Maire

« Je vous laisse à vos contradictions, c'est tout de même un peu particulier. Sincèrement, est-ce que 60% des collectivités, des villes, y compris celles qui nous entourent, les agents de cette fonction publique seraient maltraités ? Ils vivraient un drame, un cauchemar, arrêtez un peu. Pourquoi des agents quittent la collectivité de Champigny pour y aller ? Il y en a beaucoup qui sont partis à Bonneuil-sur-Marne pour d'autres raisons. Dans les années précédentes, tous ceux qui ont quitté la collectivité pour aller dans des mauvaises villes de droite qui appliquaient les 1607 heures, pourquoi ? Car ils avaient des conditions bien meilleures, c'est ce que nous mettons en place.

Vous avez le droit d'être contre, vos positions sont vos positions et je les respecte totalement. Cependant il ne faut pas dire de choses incohérentes ; Madame LE LAGADEC nous sommes tous sensibles à la qualité du service public et donc nous verrons comment nous pouvons l'améliorer, mais je crois que les 1607 heures ne sont pas une contrainte et quand on regarde le taux de participation en fait , vous aviez raison Monsieur FAUTRE, des gens nous ont demandé que la loi ne soit pas appliquée à la collectivité, ils l'ont dit et écrit, sur leur bulletin de vote : ils étaient 26 sur 1592 personnes qui étaient appelées à voter. Peut-être ce qui restait de votre noyau d'influence, ils étaient 26. En conclusion, nous allons tenter de mettre en œuvre ce règlement relatif aux 1607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour ? Abstention ? Refus de vote ? Contre ? C'est noté. Point numéro 14, Aurore THIROUX pour la convention avec le CIG. »

à la majorité,

38 votes pour dont 6 procurations

9 votes contre : Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme LE LAGADEC, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

2 abstentions : Mme ADOMO, M. SOLARO

D'APPROUVER le règlement relatif au temps de travail.

DE DIRE que Monsieur le Maire se charge de veiller à la bonne exécution du nouveau règlement du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2022.

D'ABROGER, à compter du 1^{er} janvier 2022, la délibération du 15 novembre 1999 relative au passage aux 35 heures à la Commune de Champigny-sur-Marne.

14) Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite Couronne (C.I.G.) portant sur les modalités d'intervention du service social du centre de gestion de la petite couronne et de l'autorisation donnée.

Mme THIROUX

« Il s'agit d'une Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite Couronne (C.I.G.) portant sur les modalités d'intervention du service social du centre de gestion de la petite couronne et de l'autorisation donnée, nous avons un avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des interventions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Abstention. Refus de vote ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Point Numéro 15, Monsieur NGANDE sur les engagements dans le dispositif civique. »

D'APPROUVER (à l'unanimité) le renouvellement de la convention portant adhésion au service social du travail du Centre Interdépartemental de la petite Couronne au titre de l'année 2022 pour une durée d'un an renouvelable deux fois tacitement.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention.

DE PRECISER que le coût annuel de cette adhésion de 66 000 euros est inscrit au budget de l'exercice en cours.

15) Engagement dans le dispositif service civique et demande d'agrément.

M.NGANDE

« Merci Monsieur le Maire, il s'agit de l'engagement dans le dispositif service civique assorti d'une demande d'agrément. Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{ère} et 5^{ème} commission. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions, Madame Caporal ? Si vous pouvez lui passer le micro, Monsieur MAILLER. »

Mme CAPORAL

« J'ai plusieurs questions. La première : quel encadrement car ces services civiques doivent être bien encadrés afin de bénéficier professionnellement de cette expérience ? Auront-ils des perspectives d'embauche dans la Ville ? Quelle évaluation est-il prévu à la fin de leur engagement ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci à vous. Monsieur MAILLER, une intervention ? »

M. MAILLER

« Oui Monsieur le Maire, dans la poursuite des questions posées par ma collègue. Nous voudrions savoir quels seront les profils de poste de ces agents car on constate dans les services de l'État que les services civiques viennent finalement remplacer des agents qui ne sont plus en poste, ils viennent sur des postes vacants et font le travail des agents sauf qu'ils sont payés à un montant très minime pour les missions qui sont les leurs.

La deuxième question porte sur les tuteurs : le fait d'être tuteur engage un investissement personnel, comment la collectivité accompagnera pour que ce tutorat soit un réel tutorat et pas simplement un tutorat d'apparat ? à savoir mettre son nom sur l'évaluation finale alors qu'ils n'ont rien apporté à ces jeunes. Nous insistons aussi pour que ces jeunes puissent bénéficier au terme de leur service civique, s'ils le souhaitent, d'une intégration au sein de la collectivité de manière pérenne et définitive. Pour nous le service civique doit être un service qui doit être très limité dans le temps et chacun doit être payé à la hauteur des tâches qu'il accomplit. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres interventions ? Madame THIROUX. »

Mme THIROUX

« Concernant l'embauche, Madame CAPORAL demandait si éventuellement nous allions garder ces services civiques s'ils faisaient un travail pertinent, bien sûr. L'idée est de donner des possibilités d'accès à l'emploi aux jeunes qui sont sans diplôme, perdus, sans relation avec l'emploi. Nous voulons leur permettre de les conserver. Sur le service civique, nous avons laissé les profils très larges, ce qui permet d'engager des jeunes sans qualification mais aussi des personnes avec des hauts niveau de diplôme qui vont pouvoir nous apporter une nouvelle technicité, un nouveau regard et c'est ce qui est intéressant pour notre collectivité. Pour l'encadrement, nous avons mis en place l'apprentissage avec les tuteurs, ce qui se passe très bien, il n'y a aucune raison de se dire que nous n'allons pas y arriver sur le service civique. Nous sommes très ouverts et nous le montrons depuis notre élection, à ce type de dispositif. Manquait-il une réponse à une question ? En effet il y a une évaluation, c'est calqué sur le même dispositif que l'apprentissage. »

M. MAILLER

« Oui, il y avait juste un complément sur la question des formations. Dans le dispositif de formation vous ne parlez pas réellement de formation que l'on pourrait qualifier pompeusement de professionnalisante. Envisagez-vous d'utiliser les formations du CNFPT ? Puisque nous payons une cotisation annuelle afin de permettre à ces jeunes d'aller au-delà de simples formations comme entretien d'accueil, entretien d'accueil sécurité, journée d'accueil animée par les RH pour présenter la ville et son organisation. C'est une très bonne chose sur ces sujets-là. Pensez-vous aller au-delà de la liste qui a été donnée qui me paraît insuffisante si on souhaite que ces jeunes intègrent la collectivité. »

Mme THIROUX

« Je rappelle que notre collectivité a la chance d'avoir un centre de formation interne. Nous allons pouvoir les en faire bénéficier. Effectivement pour le CNFPT, ils ne peuvent pas être pris en charge, il y aura donc de la formation interne. »

Monsieur le Maire

« S'il n'y a plus de remarques je vous propose de passer au vote. Qui est favorable à la mise en place de ce nouveau dispositif ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Point suivant, Madame DE OLIVEIRA. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

47 votes pour dont 6 procurations
2 abstentions : M. MAILLER, M. SY

D'INDIQUER que le dispositif du service civique sera mis en place au sein de la collectivité à compter du 1er janvier 2022.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

16) Attribution d'une indemnité de fonction mensuelle au conseiller municipal installé, Monsieur Tony PESSOA GRIJO, en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.

Mme De OLIVEIRA

« Merci, cette délibération concerne l'attribution d'une indemnité de fonction mensuelle au conseiller municipal installé, Monsieur Tony PESSOA GRIJO, en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des avis contraires, des interventions ? Des Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité. Point numéro 17, Monsieur BASTIN pour la création d'un poste de technicien applicatif. »

METTRE FIN (à l'unanimité) à l'indemnité de fonction de Monsieur Jorge DE ALMEIDA COSTA FONTELAS.

DE DECIDER par conséquent qu'une indemnité de fonction de 100 € sera versée à Monsieur Tony PESSOA GRIJO, conseiller municipal non attributaire d'une délégation de fonction, installé en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.

DE MODIFIER le tableau.

DE DIRE que les autres articles des délibérations n°2020-072 et n°2020-073 restent inchangés.

17) Création d'un poste de technicien applicatif.

M.BASTIN

« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Suite au schéma directeur des systèmes d'information numériques actualisés, le conseil municipal est invité à approuver la création d'un poste de technicien applicatif. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur MAILLER je pense connaître la teneur de votre intervention mais je ne résiste pas au bonheur de l'entendre. »

M. MAILLER

« J'avais quand même des questions qui allaient au-delà de simplement vous dire que sur les deux prochains points nous nous abstenons pour les mêmes raisons que d'habitude. Non pas que nous sommes contre mais nous savons que dans les milieux de l'informatique, il est très difficile de trouver des titulaires, nous vous laissons donc le bénéfice du doute sur le fait de vouloir ou pas précariser le statut de la fonction publique. Il semblerait que vous ayez mis en place un schéma directeur en informatique pourrait-on avoir éventuellement une vision de la manière dont va s'inscrire le technicien applicatif et le chef de projet informatique ? C'est juste pour améliorer la qualité des notes. Est-ce qu'il pourrait être joint, à chaque fois qu'il y a des créations de poste, le tableau des emplois qui nous permettrait d'apprécier le nombre de postes ouverts, le nombre de postes vacants ? Cela est logiquement joint à chaque fois que l'on opère une modification du tableau des emplois. »

Monsieur le Maire

« Je vais vous décevoir mais non. Ce n'est pas le sujet de la délibération. Pour cela, je vous invite à consulter le CA, vous aurez toutes vos réponses. Sur le schéma tel qu'il est arrêté au niveau de l'informatique, on ne vous donnera pas le mot de passe mais on pourra vous expliquer plus précisément. Je fais confiance à Monsieur BASTIN pour vous donner les informations nécessaires. Il y a eu un temps où une personne avait tous les mots de passe, mais aujourd'hui on ne les donne plus, chacun a son mot de passe, mais nous vous expliquerons. Qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité comme quoi on arrive à avancer dans l'informatique et nous allons poursuivre dans ce sens avec la création d'un chef de projet informatique, Monsieur SLIMOVICI. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

47 votes pour dont 6 procurations
2 abstentions : M. MAILLER, M. SY

DE CREER et INSCRIRE au tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

1 emploi de Technicien Applicatif à temps complet.

DE PRECISER la création, à compter du 15 décembre 2021, d'un emploi de technicien applicatif dans le grade de technicien relevant de la catégorie B à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

Assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion des applications

- Superviser le parc applicatif et intervenir en cas de difficultés (lenteurs, difficultés d'accès etc.).
- Réaliser les opérations de maintenance courantes (applications des mises à jour et des correctifs etc.).
- Maintenir la base documentaire actualisée (procédures internes et externes).

Coordonner les échanges/actions avec les éditeurs/prestataires

- Être l'interface privilégiée entre les agents utilisateurs qui portent les besoins/demandes et les éditeurs/prestataires qui y répondent par des solutions techniques : assurer la cohérence des demandes et la qualité des réponses fournies.

Travailler activement à l'évolution des outils informatiques utilisés par les métiers

- En lien avec les équipes projets et avec les éditeurs, faire évoluer les outils (logiciels et équipements associés) nécessaires aux services : accompagnement à l'installation/le paramétrage/la formation de nouvelles versions de logiciels existants ou de nouveaux logiciels, suivi des outils informatiques en lien (imprimantes et traceurs, tablettes etc.).

DE PRECISER que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la difficulté de recruter des fonctionnaires détenant les compétences technologiques et informatiques nécessaires et la vision stratégique et prospective de la transformation de l'activité de la collectivité.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

DE PRECISER que l'agent devra donc être titulaire du cadre d'emplois des Techniciens ou d'un diplôme de niveau 5 (Bac+2), en informatique permettant l'accès au concours externe de Technicien. Il devra impérativement justifier d'une expérience équivalente. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des Techniciens.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

DE PRECISER que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

18) Création d'un poste de Chef de projet informatique – Service Études et Projets.

M.SLIMOVICI

« Merci Monsieur le Maire. Nous vous demandons d'approuver la création d'un poste de chef de projet informatique au service études et projets. Son rôle sera de définir la politique de transformation du système d'information en lien avec les services municipaux, de piloter les projets et de veiller à la fiabilité et à la sécurité des réseaux, des systèmes et des outils informatiques. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER, vous vouliez préciser que vous avez voté pour ? Je croyais que l'on avait le bénéfice du doute. Nous ne l'avons donc pas. Vous vous abstenez ? Très bien, nous notons vos deux abstentions, cela nous laissera une marge de progression. Sur le chef de projet informatique y a-t-il des interventions ? Madame ABCHICHE ? »

Mme ABCHICHE

« Je vais prendre ma casquette d'enseignante pour dire que chez les titulaires professeurs on manque cruellement d'enseignants sur informatique, pour les BAC pro STMG option SIG, option informatique et sur les BTS SIO informatique. Justement, un mail est passé de la part de l'inspecteur académique afin d'inciter fortement les enseignants contractuels à passer ce concours, il y a une ouverture de poste incroyable sur l'informatique et il n'y a malheureusement pas de titulaire et des classes se retrouvent sans enseignants. »

Mme LE LAGADEC

« Effectivement, Monsieur le recteur ou Monsieur l'inspecteur envoie des messages mais lorsque l'on supprime le service de l'orientation, qu'on diminue le nombre de psychologues scolaires qui sont chargés de pouvoir aider les jeunes à s'orienter, il est beaucoup plus difficile de les avoir dans les bonnes filières, celles qui les intéressent et je ne vous parle pas de la suite de Parcoursup etc. Il y a ici un vrai sujet, évidemment nous sommes les premiers à le déplorer, c'est tout de même un plan d'ensemble. »

Monsieur le Maire

« Il y a quand même une particularité sur l'informatique, et l'effet de la crise Covid est aussi là. Il n'aura échappé à personne que nous sommes de plus en plus passés au numérique et il y a donc des demandes extrêmement fortes de la part des entreprises et les entreprises rémunèrent mieux que les collectivités ou que la fonction publique nationale, à savoir l'Éducation nationale. Il y a donc une vraie pénurie sur ces métiers, et pour autant, comme j'ai eu l'occasion de le dire ici, nous avons réussi avec un gros travail à trouver des fonctionnaires pour travailler sur l'informatique. Vous voyez que nous ne sommes pas en train de casser le statut comme vous l'avez dit tout à l'heure, mais nous devons nous adapter en fonction d'un marché du travail qui est là. Nous sommes vigilants et je souhaite saluer le travail opéré par la direction informatique depuis qu'elle a été remise en place depuis le 1^{er} janvier 2021. D'ailleurs, la majeure partie des services nous remercie pour le travail opéré car ils sentent un véritable changement, il y a encore du travail à faire, on relève à peu près 15 ans de sous-investissement dans ce domaine sur la collectivité. Les choses avancent et nous pouvons nous en satisfaire. Vous voyez qu'en créant ce poste nous renforçons ce domaine et je pense que tout le monde ne pourra qu'y souscrire. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour ? Abstention ? Le rapport est adopté. Pont numéro 19, Monsieur BARON. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

47 votes pour dont 6 procurations
2 abstentions : M. MAILLER, M. SY

DE CREER et INSCRIRE au tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

1 emploi de Chef de projet informatique à temps complet.

DE PRECISER la création, à compter du 15 décembre 2021, d'un emploi de Chef de projet informatique dans le grade d'ingénieur ou de technicien relevant de la catégorie A ou B à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

Définition des projets

- Définir les besoins métier, établir les spécifications fonctionnelles générales et rédiger précisément le cahier des charges.
- Participer au choix d'une solution (progiciel, développement...) en relation avec le maître d'œuvre.
- Prévoir les moyens à mettre en œuvre (humains, techniques, financiers...).
- Définir et superviser la réalisation des prototypes et des tests fonctionnels.

Conduite de projets

- Organiser, coordonner et animer l'équipe de maîtrise d'ouvrage du projet.
- Arbitrer les éventuels différends entre l'équipe et les autres intervenants.
- Superviser le déroulement du projet.
- Coordonner, synthétiser et assurer la qualité des validations prononcées.
- Faire circuler et diffuser l'information côté métiers.
- Être responsable de la totalité des événements survenant dans le projet.

Préparation, déploiement des projets et mise en œuvre des actions d'accompagnement des utilisateurs

- Définir la cible utilisateurs.
- Définir au plus tôt la méthode et les moyens pédagogiques de formation des utilisateurs.
- Mettre en œuvre la formation et l'accompagnement des utilisateurs, en fonction de leurs besoins.
- Définir le service de support à l'utilisateur.
- Définir les modalités de traitement des demandes d'évolution.

Suivi, recette et bilan des projets

- Effectuer la recette des réalisations et apprécier leur conformité au cahier des charges de l'ouvrage.
- Garantir le respect des délais et des coûts.
- Proposer au commanditaire, en cours de projet, d'éventuelles modifications d'objectifs (qualité, coûts, délais) liées à des contraintes de réalisation ou des modifications d'environnement.
- Définir et gérer le planning d'avancement du projet.
- Arbitrer les choix à faire en fonction du risque et du résultat.
- Mettre en place tous les indicateurs nécessaires au suivi et à la gestion du projet, notamment sur l'évaluation de la performance, des coûts et des délais.

DE PRÉCISER que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la difficulté de recruter des fonctionnaires détenant les compétences technologiques et informatiques nécessaires et la vision stratégique et prospective de la transformation de l'activité de la collectivité.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

DE PRÉCISER que l'agent devra donc être titulaire du cadre d'emplois des Ingénieurs ou des

Techniciens ou d'un diplôme de niveau 6 (Licence), à caractère scientifique ou technique permettant l'accès au concours externe d'Ingénieur ou de Technicien. Il devra impérativement justifier d'une expérience équivalente. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Techniciens.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

DE PRECISER que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

19) Création d'un poste de Chargé d'opération au service maîtrise d'ouvrage de la Direction des Bâtiments et de l'Énergie.

M. BARON

« Merci Monsieur le Maire, la délibération porte sur un poste la création d'un poste de Chargé d'opération au service maîtrise d'ouvrage de la Direction des Bâtiments et de l'Énergie. Très brièvement, il s'agira de la Réalisation d'études de faisabilité de conception d'ouvrage de bâtiments et de conduite d'opération et de travaux, avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des interventions ? »

M. MAILLER

« Rapidement afin de vous dire que nous voterons contre comme les fois précédentes car nous estimons que sur ce type de poste on devrait pouvoir trouver des titulaires, il n'y a pas besoin de mettre en concurrence les titulaires et les contractuels. »

Monsieur le Maire

« Alors, juste une petite précision qui vous fera peut-être changer votre vote, je ne peux que l'espérer. Cette création de poste est un titre, en réalité une transformation de poste. Cependant nous sommes tenus d'un point de vue statutaire et réglementaire de parler de création. Contrairement à ce que vous avez pu évoquer tout à l'heure, c'est quelqu'un qui est déjà dans la collectivité depuis un certain nombre d'années qui va occuper ce poste et qui a un haut niveau de compétences qui n'était pas reconnu jusqu'à présent. Donc nous lui avons donné ce niveau de reconnaissance car cette personne a toutes les qualités requises pour pouvoir le faire. Comme quoi nous ne cassons pas la fonction publique, au contraire, nous la valorisons. J'espère que mon explication vous conduira à voter favorablement ce rapport. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Abstention ? Refus de vote ? Contre ? Même quand on vous donne des explications probantes ça ne change rien ; je crois que j'invite mon collègue Monsieur DUVAUDIER à ne pas perdre trop de temps à faire une tournée des commerces avec vous. Point Numéro 20 : Madame BENCHAMED. »

à la majorité,

47 votes pour dont 6 procurations
2 votes contre : M. MAILLER, M.SY

DE CREER et INSCRIRE au tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

1 emploi de Chargé d'opération au service maîtrise d'ouvrage de la Direction des Bâtiments et de l'Energie à temps complet.

DE PRÉCISER la création, à compter du 15 décembre 2021, d'un emploi de Chargé d'étude et maintenance des bâtiments dans le grade de Technicien relevant de la catégorie B à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

Réalisation d'études de faisabilité ou de conception d'ouvrage de bâtiments

- Analyse du besoin des utilisateurs ou diagnostic d'un dysfonctionnement du bâtiment.
- Proposition d'alternatives techniques d'intervention.
- Établissement d'un chiffrage du coût des travaux ou de l'opération.
- Détermination et proposition des modes d'interventions et moyens techniques les plus appropriés aux objectifs et à l'enveloppe budgétaire.
- Établissement du planning d'opération en lien avec les usagers pour prendre en compte leurs contraintes de fonctionnement.
- Élaborer un plan d'actions et de maintenance des bâtiments dont il a la responsabilité.

Conduite d'opérations et de travaux

- Participation et conseil auprès des élus et des responsables d'équipement sur les priorités d'action.
- Élaboration de cahier des charges nécessaires à l'établissement de devis ou à la rédaction de pièces techniques de marchés publics.
- Établissement des dossiers nécessaires à l'établissement des demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Négociation avec les entreprises, analyse des propositions techniques et financières.
- Contrôle des factures, du respect des clauses contractuelles et rabais avant mise en paiement.

Représentation du maître d'ouvrage, coordination et contrôle des interventions des entreprises ou des ouvriers de la régie sur les chantiers

- Suivi des travaux et s'il y a lieu rédaction des comptes rendus de chantier.
- Coordination des différents corps d'état.
- Contrôle de l'application des normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériel selon les règles de métier.
- Tenue du planning général de l'opération et si besoin adaptation pour prendre en compte les aléas et rester au plus près des objectifs.

Réception des travaux

- Contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier.
- Établissement du décompte financier final de l'opération.

Veille technique et réglementaire

- Suivi de l'évolution des réglementations liées aux techniques du bâtiment.

Activités secondaires

- Suivi de certains contrats d'entretien sur l'ensemble des bâtiments.
- Participation à la concertation avec les usagers.
- Élaboration de plans.

DE PRÉCISER que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de

recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la difficulté de recruter des fonctionnaires détenant les compétences techniques nécessaires. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

DE PRECISER que l'agent devra donc être titulaire du cadre d'emplois des Techniciens ou d'un diplôme de niveau 5 (Bac+2), dans le secteur technique permettant l'accès au concours externe de Technicien. Il devra impérativement justifier d'une expérience équivalente. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des Techniciens.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

DE PRECISER que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

20) Programme des vacances familiales et de la tarification correspondante pour l'été 2022.

Mme BENHAMED

« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit du programme des vacances familiales et de la tarification correspondante pour l'été 2022 sur le site d'Argelès-sur-Mer, il y a un avis favorable à l'unanimité des membres de la 5^{ème} et 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Point Numéro 21 : Monsieur VEDRINE. »

DE DECIDER (à l'unanimité) d'organiser, dans les centres de vacances d'Argelès-sur-Mer, des séjours de vacances familiales sur la période été 2022 selon le calendrier suivant :

Semaine 1 : 17 au 24 juillet 2022

Semaine 2 : 24 juillet au 31 juillet 2022

Semaine 3 : 31 juillet au 7 août 2022

Semaine 4 : 7 au 14 août 2022

Semaine 5 : 14 au 21 août 2022

Semaine 6 : 21 août au 28 août 2022

Les dates et lieux des séjours peuvent être modifiés sous réserve de circonstances spécifiques ou de changement du calendrier scolaire 2021-2022.

DE DECIDER que les réservations seront de 2 semaines maximum par famille.

DE DECIDER que les places feront l'objet de pré réservation sur une période de 3 semaines (du 7 au 25 mars 2022) et seront par la suite attribuées selon les critères de priorités suivants :

- 1) Dans un premier temps, les vacanciers n'ayant jamais séjourné sur le centre de Champigny-sur-Marne.
- 2) Dans un second temps, il sera donné priorité aux demandes selon l'ancienneté du dernier départ de la famille sur le centre de vacances, les plus anciennes étant prioritaires.

DE DIRE qu'une réponse par mail sera adressée aux usagers et qu'ils auront 10 jours pour confirmer et réaliser tout ou partie du paiement dudit séjour.

DIT que Le solde du séjour sera exigé 10 jours avant le départ.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à négocier toutes prestations ou toutes conventions avec les intervenants pour la réalisation de ce programme et de son contenu et à signer lesdites conventions de réservation des séjours avec les différents organismes qui en feront la demande.

DE FIXER comme suit les tarifs hebdomadaires en pension complète :

	Campinois en €	Non Campinois en €
Bungalow	450	500
PC adulte	150	180
PC enfant +6/-12 ans	105	140
PC enfant +1 /-6 ans	90	120
-1 an repas fournis par les parents	gratuité	gratuité

DE DIRE que si un bungalow est partagé par des vacanciers campinois et non campinois, c'est le tarif non campinois qui s'applique concernant la mise à disposition du bungalow pour l'ensemble du collectif.

DE FIXER comme suit les tarifs des prestations complémentaires été 2022.

	Adulte	Enfant +6/-12 ans
Nuit + petit déjeuner supplémentaire	15 €	10 €
Repas supplémentaire	12 €	8 €
Petit déjeuner	4 €	4 €
Goûter	1.5 €	1.5€
Option boissons (10 boissons* ou 5 apéritifs**)	10€	
Option lavage du linge (2 machines)	7€	
	Bungalow	
Forfait ménage	30 €	
Forfait grand ménage (désinfection pour cause de cigarette)	100€	
Réparation ou casse	Sur devis	

Hébergement gratuit pour les enfants de – 1 an, les repas sont à la charge des familles.

DE VALIDER les conditions générales de vente ci jointes

DE DECIDER qu'une caution d'un montant de 100 euros, sera demandée aux réservataires.

DE DECIDER que les participations familiales feront l'objet du règlement d'un tiers à l'inscription et du solde en un ou plusieurs versements 10 jours avant le début du séjour.

DE DECIDER qu'en tout état de cause, une somme forfaitaire de 30 euros par personne (sauf

enfants de moins 6 ans), déduite du premier acompte restera acquise à la Commune de Champigny-sur-Marne en cas de désistement pour couvrir les frais de dossier engagés.

DE DECIDER qu'en cas d'annulation intervenant moins de 30 jours avant le départ, il sera demandé aux familles une somme forfaitaire supplémentaire de 75 € par personne (sauf enfants de moins de 6 ans).

Seuls les cas de maladie sur certificat médical et les cas de force majeure avec justificatif seront dérogatoires à cette procédure.

DE DECIDER que les bons « VACAF » (désignés « Aides aux Vacances Familiales AVF » et/ou « Aides aux Vacances Sociales AVS ») et/ou chèques « vacances » seront déduits du montant de la participation familiale et perçus directement par la ville de Champigny-sur-Marne lors du 1^{er} versement, selon les modalités déterminées par la Caisse d'Allocations Familiales (dans le cas des bons VACAF).

DE DECIDER que dans le cadre d'un départ anticipé volontaire, aucun remboursement ne pourra être exigé de la part de l'utilisateur. Seuls les cas de maladie sur certificat médical et les cas de force majeure avec justificatif seront dérogatoires à cette procédure.

DE DECIDER que dans le cadre d'une déviance de comportement et/ou du non-respect du règlement intérieur, les participants en cause pourront être amenés à quitter la structure. Dans ce cas, le montant du séjour ne fera l'objet d'aucun remboursement.

DE PRECISER que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

DE PRECISER que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

21) Modalités d'accueil et de financement des séjours vacances à destination des enfants en situation de handicap du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

M. VEDRINE

« Bonsoir Monsieur le Maire. Il s'agit des modalités d'accueil et de financement des séjours vacances à destination des enfants en situation de handicap du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, avis favorable à l'unanimité des membres de la 5^{ème} et 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des interventions ? Caroline ADOMO ? »

Mme ADOMO

« J'avais une interrogation sur le supplément handicap, je n'y suis pas forcément favorable. J'estime qu'on part sur le principe qu'on favorise les vacances pour les enfants en situation de handicap sur ces villages vacances. On se rend compte en regardant les chiffres que la diminution de leur participation au sein de ces villages, dû sans doute à la crise Covid. Cependant l'analyse que je fais de ce chiffre, c'est qu'il peut venir peser sur le budget des familles, c'est un frein supplémentaire. Je ne suis pas favorable à ce qu'on maintienne ce supplément handicap quand on sait que le nombre de familles concernées n'est pas aussi important que l'on pourrait le croire. Sur cette délibération, nous nous abstenons de voter. »

Monsieur le Maire

« C'est noté. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote. C'est écrit

dans le rapport, cela ne change rien, mais si vous voulez vous abstenir c'est votre droit mais il est bien précisé dans le rapport que la prise en charge se fait par le biais de la MDPH, c'est neutre pour la famille et il y a un surcoût qui est pris en charge par la structure, mais vous êtes tout à fait en droit de vous abstenir. Je vous propose de passer au vote ? Qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous en remercie, point numéro 22, Monsieur AKKOUCHE. »

DE DECIDER (à l'unanimité) de mettre en œuvre tous les moyens pour accueillir sur les séjours vacances organisés (service OSV) par la Commune de Champigny-sur-Marne les enfants en situation de handicap (reconnaissance MDPH) dès lors que cela sera possible que, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

DE PRECISER que cette inclusion sera assujettie à un supplément handicap.

Majoration handivacances	Séjour 1 semaine	Séjour 9/10 jours	Séjour 11 à 14 jours	Séjour 2 semaines préado ado	Séjour long ou spécifique
En €	96	120	155	180	240

DE DECIDER d'aider financièrement les familles devant faire appel à un organisme extérieur pour permettre le départ en vacances de leur enfant en situation de handicap.

DE PRECISER que l'aide versée à la famille sera égale à la différence entre le coût du séjour extérieur (déduction faite des aides MDPH et CAF) et la participation financière que la famille aurait payé si elle avait fait partir son enfant sur un séjour de la ville (tarif selon quotient avec majoration handicap).

DE PRECISER que l'ensemble des dépenses relatives à ces séjours est imputé au budget de l'exercice en cours.

22) Programme des Séjours Vacances été pour les enfants et les adolescents et fixation des modalités de paiement.

M. AKKOUCHE

« Cette délibération concerne le programme des séjours vacances été pour les enfants et les adolescents et la fixation des modalités de paiement. Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{ère} et de la 5^{ème} commissions. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Point numéro 23 pour l'adhésion à l'association départementale de l'union des enseignements et pratiques artistiques du Val-de-Marne, Monsieur BOULAY. »

DE DECIDER (à l'unanimité) d'organiser 336 places (environ 4200 journées vacanciers) destinés aux enfants et adolescents, durant les vacances scolaires de l'été 2022, sous réserve que le budget 2022 dispose des crédits nécessaires.

SEJOURS	Age	Nombre de jours
Séjour Maternel		
Oléron Mon petit poney Mini ferme et découverte du poney.	4/6 ans	7

Séjours Elémentaires		
Oléron Petits cuistots Confection de confiture, et activités culinaires (sucré, salé...), potager et cueillette	6/8ans	14
Oléron Cavaliers Oléronais Activité équestre, nuit en yourte et tipis, baignade à la mer	9/11 ans	14
Oléron Bric Oléron Activité « sciences et techniques » : fabrication d'objets flottants, roulants et volants.	9/11 ans	14
Oléron 11/13 ans « Koh- Leron » Séjour « koh Lanta » avec défis et aventure en plein nature (épreuves sportives, défis entre équipe, nuit en yourte, tipis, hamac, épreuve de confort et d'immunité...etc...)	11/13 ans	14
Flumet Montagne + Randonnée, course d'orientation, sortie vélo, initiation escalade et découverte gastronomique (Fromage savoyard)	9/13 ans	14
Flumet Ma première colo 1 ^{er} départ -séjour court, proposant la découverte de la vie en collectivité autours de grand jeux, d'activités d'expressions, de veillées.	6/11 ans	7
Séjours pré ado / ado		
Argeles Découverte de la région, plage, multi-activités permettant une approche pédagogique et ludique des sports aquatiques mais également une sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité (paddle, kayak de mer ou rando palmée).	12/14ans	14
Argeles « Je construis mon séjour » Projet jeune où les participants sont invités en amont (réunion de préparation) du séjour à construire avec l'équipe le séjour (activités, visite, projet de fonctionnement)	15/17 ans	12
Séjours préado/ ado Extérieurs		
Futuroscope Séjour en autonomie, parc Futuroscope et sortie vélo dans la Vienne	12/15 ans	8
Séjour en autonomie	12/15 ans	14
Séjour Mystère Destination Surprise – En Europe	15/17 ans	10
SEJOUR LINGUISTIQUE		
Linguistique France Découverte du pays avec excursion culturelle, activités sportives collectives, cours d'anglais (3h par jour le matin)	14/17 ans	14

Les dates des séjours seront déterminées en fonction des paramètres et des contraintes liés à l'activité (partenaires, transport, calendrier scolaire ...); les lieux des séjours pouvant être modifiés du fait de circonstances spécifiques, opportunité, partenaires etc...

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à négocier toutes prestations ou toutes conventions avec les intervenants pour la réalisation de ce programme et de son contenu et à signer lesdites conventions de réservation des séjours avec les différents organismes qui en feront la demande.

DE PRECISER que la tarification des séjours est celle fixée dans la décision n°DEC19-087 du 22 juillet 2019 fixant les tarifs des séjours vacances.

DE PRECISER que les familles devront avoir acquitté l'intégralité des participations aux classes de découvertes et séjours antérieures pour s'inscrire.

DE DECIDER que les participations familiales feront l'objet du règlement d'un tiers à l'inscription et du solde en un ou plusieurs versements avant la fin du séjour.

DE VALIDER les conditions générales de vente ci-jointes.

DE DECIDER qu'en tout état de cause, une somme forfaitaire de 30 euros déduite du premier acompte restera acquise à la Commune de Champigny-sur-Marne en cas de désistement pour couvrir les frais de dossier engagés.

DE DECIDER qu'en cas d'annulation intervenant moins de 30 jours avant le départ, il sera demandé aux familles une somme forfaitaire supplémentaire de 75 €uros.

A cette somme s'ajouteront les frais réels de transport (train ou autocar) engagés par la Commune de Champigny-sur-Marne si les places n'ont pu être attribuées à d'autres enfants ou adolescents.

Seuls les cas de maladie au vu d'un certificat médical et les cas de force majeure avec justificatifs seront dérogatoires à cette procédure.

DE DECIDER que les bons « VACAF » (désignés « Aides aux Vacances Enfants AVE ») et/ou chèques « vacances » seront déduits du montant de la participation familiale et perçus directement par la Ville de Champigny-sur-Marne lors du 1^{er} versement.

DE DECIDER que les frais médicaux éventuels, pendant le séjour, seront avancés par la Commune de Champigny-sur-Marne et facturés à l'issue du séjour à la famille.

DE DECIDER que dans le cadre d'un rapatriement disciplinaire, le montant du séjour ne fera l'objet d'aucun remboursement.

DE DECIDER que, dans ce cas, les frais supplémentaires, liés au rapatriement de l'enfant, seront facturés à la famille.

DE DECIDER que dans le cadre d'un départ anticipé volontaire de l'enfant ou de l'adolescent, aucun remboursement ne pourra être exigé de la part de la famille, seuls les cas de maladie sur certificat médical et les cas de force majeure avec justificatif seront dérogatoires à cette procédure.

DE PRECISER que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

DE PRECISER que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

DE DECIDER que si plus de 50% de l'effectif d'enfants ou d'adolescents prévu en séjour n'est pas atteint 45 jours avant le départ, celui-ci pourra être annulé.

23) Approbation de l'adhésion annuelle à l'association départementale « Union des enseignements et pratiques artistiques du Val-de-Marne », UEPA, et à l'association « Conservatoires de France ».

M. BOULAY

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver l'adhésion annuelle de l'association départementale « Union des enseignements et pratiques artistiques du Val-de-Marne », UEPA, et à l'association « Conservatoires de France ». Il y a eu un avis favorable des membres de la 6^{ème} et de la 1^{ère} commissions. Lors de la 6^{ème} commission, une question de Monsieur MAILLER demandant s'il s'agissait d'associations en concurrence avec d'autres. Monsieur LATRONCHE a répondu qu'il s'agit d'associations spécifiques et représentatives du secteur. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je vous propose de passer au vote. Deux votes, un pour L'UEAPA pour commencer. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Le second vote pour le conservatoire de France, qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité je vous remercie. Point numéro 24 Christine ARRON. »

D'APPROUVER (à l'unanimité) l'adhésion annuelle à l'association départementale « UEPA ».

D'INDIQUER que le montant de cette adhésion est de 519 € pour l'année scolaire 2021/2022.

DE PRECISER que la dépense de cette adhésion sera inscrite au budget en cours.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, tant administratif que financier, afférent à cette adhésion et en exécution de la présente délibération.

D'APPROUVER (à l'unanimité) l'adhésion annuelle à l'association « Conservatoires de France ».

D'INDIQUER que le montant de cette adhésion est de 174 € TTC pour l'année 2022.

DE PRECISER que la dépense de cette adhésion sera inscrite au budget en cours.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, tant administratif que financier, afférent à cette adhésion et en exécution de la présente délibération.

24) Evolution des tarifs d'entrées et d'activités au 1^{er} janvier 2022 des Equipements sportifs, Courts de Tennis Nelson-Mandela, Base Nautique municipale Roland-Bouchier et Piscine municipale Auguste-Delaune.

Mme ARRON

« Bonsoir chers collègues. Il s'agit de la proposition d'évolution des tarifs d'entrées et d'activités au 1^{er} janvier 2022 des équipements sportifs, courts de Tennis Nelson-Mandela, base nautique municipale Roland-Bouchier et piscine municipale Auguste-Delaune. Cette année, les tarifs seront réévalués à plus 0,5% dans les équipements sportifs. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{ère} et de la 6^{ème} commissions. Une remarque de Monsieur MAILLER qui se félicite que l'application soit si minime notamment au vu de l'inflation actuelle. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des interventions ? Effectivement on pense que le tarif ne doit pas être un frein à la reprise des activités sportives, même si nous sommes sur des tarifs très bas par rapport aux collectivités qui nous entourent. Je vous propose de passer au vote qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Point Numéro 25 pour la mise en place des bureaux des conseils de quartier Monsieur BASTIN. »

DE DECIDER (à l'unanimité) que les tarifs de la piscine Auguste-Delaune à Champigny-sur-Marne sont fixés ainsi qu'il suit pour les usagers à compter du 1^{er} janvier 2022.

		Tarifs 2021	Tarifs 2022
Champigny	Adulte : Tarif plein commune	2.60 €	2.65 €
	Enfant : 8 à 16 ans - Etudiant	2.30 €	2.35 €
	Enfant : - de 8 ans	1.80 €	1.85 €
Hors Champigny	Adulte : Hors commune	5.35 €	5.40 €
	Enfant : 8 à 16 ans Hors commune	4.55 €	4.60 €
	Enfant : - de 8 ans Hors commune	3.55 €	3.60 €
Abonnements 10 entrées	Abonnements : Adulte commune	22.45 €	22.60 €
	Abonnements : Enfant commune : Séniors	16.20 €	16.30 €
	Abonnements : Adulte Hors commune	45.00 €	45.25 €
	Abonnements : Enfant Hors commune	32.35 €	32.55 €
	Abonnements : Aquabike commune	73.30 €	73.70 €
	Abonnements : Aquabike Hors commune	146.65 €	147.50 €
Abonnements Annuels	Abonnement Annuel : Plein Tarif commune	87.00 €	87.45 €
	Abonnement Annuel : Tarif Réduit Commune	72.30 €	72.70 €
	Remplacement carte en cas de vol ou de perte	2.00 €	2.05 €
	Abonnement Annuel : Plein Tarif Hors commune	173.90 €	174.80 €
	Abonnement Annuel : Tarif Réduit Hors Commune	144.60 €	145.35 €
	Chômeur commune	0.60 €	0.60 €
	Chômeur Hors commune	1.20 €	1.25 €
	Aquabike commune	8.35 €	8.40 €
	Aquabike Hors commune	16.70 €	16.80 €
	Invalide / Handicapé commune	2.30 €	2.35 €
	Invalide / Handicapé Hors commune	4.55 €	4.60 €
	Etudiants commune	2.30 €	2.35 €
	Etudiants Hors commune	4.55 €	4.60 €
	Maitres-Nageurs Sauveteurs (en activité)	Gratuit	Gratuit
	Familles nombreuses commune	2.30 €	2.35 €
	Familles nombreuses Hors commune	4.55 €	4.60 €
	Plus de 60 ans, commune	2.30 €	2.35 €
	Plus de 60 ans Hors commune	4.55 €	4.60 €

DE PRECISER que le coût de remplacement de la carte magnétique en cas de perte ou de vol sera facturé à l'utilisateur pour un montant de 2,05€.

DE PRECISER que les recettes correspondantes seront inscrites au Chapitre 70, Nature 70631, Fonction 413 du budget communal de l'exercice.

TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE ROLAND BOUCHIER

D'INDIQUER que les tarifs pour la base nautique municipale Roland-Bouchier sont fixés comme suite à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Base Nautique Roland Bouchier - Propositions de Nouveaux Tarifs 2022

DESIGNATION	BASE NAUTIQUE	CAMPINOIS
	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Comité Entreprise incentive dragon boat et pirogue	38.40 €	38.60 €
Comité Entreprise course d'orientation en canoë ou Dragon boat	33.90 €	34.10 €
Séance dimanche découverte	9.15 €	9.20 €
Collèges ou lycées	3.25 €	3.30 €
Groupes médicalisées	5.85 €	5.90 €

DESIGNATION	BASE NAUTIQUE	NON CAMPINOIS
	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Comité Entreprise incentive dragon boat et pirogue	57.70 €	58.00 €
Comité Entreprise course d'orientation en canoë ou Dragon boat	52.60 €	52.90 €
Service jeunesse-centres de loisirs-séances scolaires unique	15.70 €	15.80 €
Séance dimanche découverte	15.70 €	15.80 €
Collèges ou lycées	5.25 €	5.30 €
Groupes médicalisées	8.30 €	8.35 €

DE DIRE que pour bénéficier du tarif campinois, il sera demandé une pièce d'identité ou un justificatif de domicile ou de scolarité.

DE DIRE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

TARIFS DES COURTS DE TENNIS NELSON-MANDELA

D'INDIQUER que les tarifs des courts de tennis implantés au Complexe Nelson Mandela à Champigny-sur-Marne sont fixés pour les usagers comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Locations des Courts de Tennis Nelson-Mandela – Propositions des nouveaux tarifs 2022

CAMPINOIS		
DESIGNATION	TARIFS 2021	TARIFS 2022
Nelson Mandela plein air	6.90 €	7.00 €
Nelson Mandela couvert	14.70 €	14.80 €
NON CAMPINOIS		
DESIGNATION	TARIFS 2021	TARIFS 2022
Nelson Mandela plein air	11.15 €	11.20 €
Nelson Mandela couvert	23.30 €	23.45 €

DE DIRE que pour bénéficier du tarif campinois, il sera demandé une pièce d'identité ou un justificatif de domicile ou de scolarité.

DE PRECISER que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

25) Mise en place des bureaux des conseils de quartiers.

M.BASTIN

« L'objet de cette délibération est la mise en place des bureaux des conseils de quartier. Ces conseils seront mis en place dès le premier trimestre de 2022, sur la base et principe suivants : 8 conseils de quartiers, 6 élu(e)s dont un(e) vice-président(e), un(e) président(e) et 6 citoyen(e)s de quartier. Je vous laisse regarder le nom des personnes affectées dans ces différents conseils de quartiers. Nous avons eu un avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M.MAILLER

« Je trouve étonnant que le Conseil municipal délibère maintenant sur la constitution des conseils de quartiers et sur leur rôle. Nous l'avons déjà annoncé et c'est bizarre que cette délibération intervienne juste après. Pourquoi le Conseil municipal n'a pas délibéré avant que vous lanciez les procédures de recrutement des membres du bureau ? Deuxième remarque sur la composition des bureaux, nous trouvons qu'il est dommage que, au-delà de la présence des élu(e)s et des habitant(e)s, il n'y ait pas les représentants d'associations qui sont implantés depuis longtemps dans la ville, ni les représentants des clubs d'entreprises qui pourraient être concernés par ce qui se passe dans le quartier. Nous avons quand même plusieurs clubs d'entreprises, le collectif des Métros du Grand Paris, des grosses associations environnementales, des associations qui peuvent apporter leur pierre à l'édifice de la construction des ordres du jour des conseils de quartier afin qu'ils soient le plus proche possible des attentes de l'ensemble des Campinoises et Campinois, mais aussi de tous ceux qui font vivre notre ville dans les quartiers. »

Monsieur le Maire

« Je vous précise quand même, même si je crois que vous êtes bien informé puisque vous étiez là le samedi du tirage au sort pour la partie des habitant(e)s. J'ai précisé que les bureaux n'auront qu'un rôle d'animateur, fixer les ordres du jour et organiser les débats ne leur donneront aucun pouvoir en plus par rapport aux autres habitant(e)s qui participeront aux conseils de quartier. Une concertation pourra se faire sans aucune difficulté au sein de ces conseils de quartier. Par ailleurs, rien n'empêchait chaque représentant d'associations, de collectifs de participer au tirage au sort, en ayant sa chance comme les autres citoyens. Pourquoi cette délibération ce soir ? Car il y a un positionnement de chaque élu(e) sur le bureau qu'il a souhaité avec une ouverture que nous avons fait de manière à prendre en main l'animation, comme nous pourrons tous le faire en tant qu'élu(e)s de la collectivité.

Donc je ne vois pas bien où se trouve la difficulté de ce point de vue-là et j'invite tout le monde à participer. Je crois que nous avons eu un beau succès : 165 personnes se sont portées volontaires, ce qui n'est pas rien par rapport à ce que nous avons pu connaître. J'avais participé au précédent tirage au sort 6 ans avant où nous nous étions retrouvés dans la salle du Conseil municipal avec deux citoyens et un tirage au sort sur des listes qui n'a pas montré son efficacité et qui a été critiqué par certains membres de la majorité de l'époque. Nous avons trouvé une modalité différente, nous verrons comment elle se mettra en place, comment elle évoluera dans le temps car cinq ans, c'est long. Peut-être des gens auront-ils envie de s'investir et seront mutés sur un autre poste dans une autre ville et ne pourront plus participer, c'est la raison pour laquelle nous avons élargi au maximum le tirage au sort de telle manière à avoir des suppléant(e)s qui pourront ensuite participer au bureau. Au fond, le bureau représente deux réunions de plus par rapport aux deux conseils de quartier

qui se tiendront dans l'année. Nous n'avons pas voulu faire une intensité trop forte car si c'est pour ne pas avoir d'évolution d'une réunion à l'autre, alors cela n'a pas grand intérêt. Je vous propose que nous passions au vote. Monsieur TITOV une intervention ? »

M.TITOV

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous cher(e)s collègues. On nous a fait part de problèmes de parité : celle-ci n'étant pas forcément respectée au niveau du tirage au sort. La parité ne serait pas à l'ordre du jour dans certains quartiers pouvez-vous nous en parler plus longuement ? »

Monsieur le Maire

En effet samedi matin, deux personnes, qui y ont participé, m'ont interpellé me demandant pourquoi la parité n'était pas respectée. Si nous n'en avons pas la possibilité, nous aurions dit « il y a trois postes pour les hommes et trois postes pour les femmes » ; cependant dans certains quartiers nous avons plus de femmes, dans d'autres plus d'hommes. C'est le tirage au sort qui a défini les règles. Je vais même aller plus loin, en annonçant la mise en place de ces bureaux de quartiers, des jeunes sont venus me voir en me demandant pourquoi je ne dressais pas une liste pour les jeunes et les plus âgés ? Dans un autre quartier où nous en avons regroupé deux, on m'a demandé pourquoi je ne faisais pas la moitié des postes pour un quartier et l'autre moitié des postes pour le second. D'autres m'ont demandé si je ne pouvais pas intégrer une dose de diversité. Vous voyez, à la fin jusqu'où nous en arrivons ? Cela devient donc plus possible. Nous n'avons voulu exclure personne afin que tout le monde puisse participer. C'est donc le hasard du tirage au sort, tous les candidats ont pu participer au tirage au sort, ils ont tous été tirés au sort, certains sont membres du bureau, d'autres seront dans les conseils de quartier et en tout état de cause, l'ensemble de ceux qui se sont portés candidats disposeront des informations en lien avec le bureau. Je pense donc que nous avons été très ouverts et transparents sur l'ensemble de la démarche. Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Je vous prie de m'excuser, j'insiste sur la question des acteurs locaux car vous nous dites qu'ils n'avaient qu'à déposer un bulletin dans l'urne. Je pense que, comme on le fait dans certaines commissions, vous avez été amené, par exemple sur la commission consultative des services publics locaux vous avez estimé que pour participer à ces commissions il y avait des associations qui étaient légitimes pour y participer. Je pense que ces acteurs locaux n'ont pas besoin de déposer un bulletin dans une urne. A un moment donné, nous avons sur notre territoire des acteurs locaux qui sont engagés et qui connaissent le territoire et qui peuvent amener dans la discussion sur l'ordre du jour, car vous l'avez bien dit, le bureau ne décide de rien sinon de l'ordre du jour, de faire monter des idées, des propositions d'ordre du jour qui à mon sens sont intéressantes du fait de leur propre vision qui n'est pas la vision du citoyen ni celle de l'élu. Je déplore donc qu'il n'y figure pas au moins un ou deux postes dans chaque bureau, ce qui élargirait à deux personnes le bureau et qui enrichirait le débat sur l'ordre du jour puisque si j'ai bien compris, vous souhaitez quand même que ces réunions de quartier servent à quelque chose. L'ordre du jour va déterminer l'utilité de ces conseils de quartier. »

Monsieur le Maire

« Madame LE LAGADEC. »

Mme LE LAGADEC

« J'insiste sur la parité soulevée à juste titre par mon collègue. Aujourd'hui, beaucoup des femmes qui sont élues ici ne le seraient sans doute pas, moi la première, si en 2001, on n'avait pas, de par la loi, inscrit la parité dans les Conseils municipaux puis dans les conseils départementaux faisant que les femmes prennent toute leur place dans ces instances

politiques. Il faut avoir la volonté politique de l'inscrire, ce n'est pas facile pour les femmes du quotidien, car aller à une réunion de conseil de quartier signifie parfois faire garder ses enfants, s'organiser dans la famille. Mais c'est comme ça que l'on gagne l'égalité dont on a parlé en début de séance. Je trouve cela dommage de commencer notre séance du Conseil municipal avec un rapport riche sur la parité et le clore sur quelque chose de léger. 52% des français sont des citoyennes, ne l'oublions pas. »

Monsieur le Maire

« Dans un conseil de quartier, sur le bureau en question, nous avons 5 femmes sur 6, je ne parle pas ici des élu(e)s, mais je parle des citoyen(ne)s tiré(e)s au sort. C'est donc le hasard. Il y a des bureaux où il y a autant d'hommes que de femmes, donc la parité absolue, des bureaux où il y a plus d'hommes que de femmes et d'autres plus de femmes. Cependant, globalement c'est à peu près équivalent sur l'ensemble des bureaux. Sur la question des associations, en effet, elles pouvaient toutes s'inscrire et participer ; cependant il ne faut pas tout mélanger Monsieur MAILLER. Lorsque nous sommes sur la commission des services publics nous demandons à une association sportive de participer ; lorsque nous avons l'examen du rapport sur le service public de la patinoire, ce qui pourrait être le cas, si nous avons une DSP sur une piscine, c'est donc logique d'associer des utilisateurs du quotidien ceux qui animent l'équipement. Il en va de même quand il y a une association de commerçants et que l'on analyse le service public des marchés comestibles, cela a du sens. Mais nous n'allons pas dans les conseils de quartier intervenir sur un sujet spécifique qui concerne une association, nous allons intervenir sur tous les sujets. D'ailleurs j'invite, comme cela se fait par tradition dans l'ordre du jour, tous ceux qui participeront à ces bureaux de votes à mettre à la fin « question diverses ». Cela ouvrira le débat, il faut cadrer les points ; mais le fait d'ajouter des « questions diverses » ouvrira le débat et chacun pourra intervenir en fonction de ce qu'il souhaite aborder au cours de ces conseils de quartiers. C'est comme cela que nous le concevons. Je crois que nous avons largement fait le tour pour une délibération, pour entériner ceux qui vont participer à ces conseils de quartiers au niveau des bureaux en tant qu'élu(e)s. Je vous propose de passer au vote, qui est pour ? Abstention ? Refus de vote ? Il n'y en a pas. J'espère que vous ne vous absteniez pas dans votre présence puisque vous nous manquerez dans ces conseils de quartiers. Point numéro 26, Madame SAUSSERAU. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

47 votes pour dont 6 procurations

2 abstentions : M. MAILLER, M. SY

DE PRENDRE ACTE de la démarche de relance des conseils de quartier.

D'APPROUVER la mise en place et le fonctionnement des bureaux.

D'APPROUVER la composition des bureaux.

MEMBRES DES CONSEILS DE QUARTIER

	Le Maroc	Le Tremblay / Polangis / Le Plant	Les 4 Cité / Simonettes	Le plateau / VDO	Le Centre-Ville / Les Côteaux	Cœuilly / Village Parisien	Les Mordacs	Le Bois l'Abbé
P	Y. PICOT	H. RIBEIRO	A. THIROUX	P. LATRONCHE	D. SLIMOVICI	Y. VIGUIE	G. CARPE	L. NGANDE
VP	E. SAILLAND	P. DUBUS	P. LHOSTE	P. BOULAY	F. TITOV	S. ABCHICHE	C. MUSSOTTE-GUEDJ	F. KEITA-GASSAMA
M	C. THEOPHILE	R. DUVERGER	S. AKKOUCHE	B. GAUDIERE	M. BENOLIEL	C. ARRON	S. AMAR	A. CHATAUD
M	M. PARLOUAR	R. MORGADO	W. BASTIN	T. PESSOA GRIJO	D. BERTRAND	J. BENAHMED	F. BARON	D. DONATIEN
M	T. SAUSSERAU	L. VEDRINE	C. DE OLIVEIRA	E. NGANDE	M. DEGAGER PHALANCHERE	H. MASMOUDI LAINEF	C. FAUTRE	G. GOUPIL

26) Remplacement de Monsieur Jorge DE ALMEIDA COSTA FONTELAS, conseiller municipal démissionnaire au sein de la 2^{ème} commission municipale.

Mme SAUSSERAU

« Merci Monsieur le Maire, cher(e)s collègues, Madame, Monsieur. L'objet de cette délibération est la désignation au sein de la 2^{ème} commission municipale de Monsieur Tony PESSAO-GRIJO, installé lors de la séance du Conseil municipal du 17 Novembre 2021, en remplacement de Monsieur Jorge DE ALMEIDA COSTA FONTELAS, conseiller municipal démissionnaire au sein de la 2^{ème} commission. Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^{ème} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. C'est donc le remplacement de notre collègue démissionnaire qui n'est pas parti pour un problème contrairement à ce que l'on a pu dire mais tout simplement car il a eu une mutation professionnelle en province. Cela arrivera aussi pour certains membres des habitants qui participeront au bureau. Je vous propose de passer au vote, qui est pour ? Abstention, Refus de vote ? il n'y en a pas ? Adopté. Point numéro 27, Monsieur SLIMOVICI pour le rapport du SIFUREP. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

47 votes pour dont 6 procurations
2 abstentions : M. MAILLER, M. SY

DE DESIGNER suite à la démission de Monsieur Jorge DE ALMEIDA COSTA FONTELAS, Monsieur Tony PESSOA GRIJO en qualité de membre élu au sein de la 2^{ème} commission municipale : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme.

DE PRECISER que l'article 2 de la délibération n°2020-081 du Conseil municipal du 23 septembre 2020 susvisée est désormais modifié comme suit :

- Michel DUVAUDIER
- Philippe DUBUS
- Léon NGANDE
- Philippe LHOSTE
- Didière DONATIEN
- Tatiana SAUSSERAU
- Christian FAUTRE
- Chrysis CAPORAL
- Tony PESSOA GRIJO

27) Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2020.

M.SLIMOVICI

« Nous demandons de prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2020. Il y a 28 pages de rapport qui vous donnent les différentes missions de ce syndicat : il y a des chiffres sur le nombre d'adhérents, 106 collectivités sur 4M d'habitants et l'activité en forte hausse en 2020 due à l'épidémie de Covid-19, à savoir +21% d'obsèques organisées via une délégation de service public. Je vous laisse prendre connaissance de ce rapport de manière détaillée. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. On ne peut que se féliciter par le travail qui a été opéré par le SIFUREP dans les derniers mois qui a été fortement sollicité y compris en créant un « carré des petits » qui manquait à Champigny et qui se doit d'être salué. C'est une prise d'acte il n'y a donc pas de vote. Le rapport doit être adopté et il y a une prise d'actes. Il y a une adoption du rapport : qui est pour ? Il est donc adopté à l'unanimité. Point numéro 28, c'est la même chose mais pour le SIRESCO, Monsieur CHATAUD. »

DE PRENDRE ACTE (à l'unanimité) du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2020.

28) Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective pour l'année 2020.

M. CHATAUD

« Nous vous demandons de prendre acte du Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective pour l'année 2020. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci, bonsoir. C'est une question. J'ai attentivement feuilleté le rapport d'activité qui me paraît très positif. En dehors du rapport d'activité, j'ai la casquette de mère et je constate les efforts du SIRESCO. Je sais qu'en 2019, il y avait eu une rencontre entre le SIRESCO et le maire de l'époque mon collègue Monsieur FAUTRE qui avait essayé de mettre en place des objectifs d'action pour une amélioration. Je vois que cette amélioration est au rendez-vous, en plus de cela, je tiens à louer le coût raisonnable de 3,55 € le repas qui se fait ressentir sur les familles campinoises, qui est un bon rapport qualité-prix. Champigny est la plus grosse ville consommatrice, avec près de 1 M prévus. Mais avec la crise Covid, la consommation est moindre, on reste une des plus grosses villes consommatrices, avec un panel d'assiettes responsables, le bio que l'on peut voir dans l'assiette de nos enfants, la démarche qualité qui est mise en place. Je m'interrogeais donc, avez-vous changé d'avis Monsieur Le Maire ? Vous faites parfois le reproche à mon collègue Monsieur MAILLER de ne pas changer d'avis ; j'espère que vous changerez d'avis car au bout du compte c'est la qualité et le coût que nous avons pour les familles campinoises. L'idée de partir dans le privé, je ne suis pas sûre que Champigny aurait eu la même place qu'elle a actuellement. Il me semble que vous êtes trois élus titulaires de Champigny avec trois élus suppléant(e)s. La ville de Champigny a quand même son mot à dire en tant que plus grosse ville. C'était une intervention dans ce sens, j'espère que le fait de sortir du SIRESCO avec ce rapport, vous aura fait changer d'avis, Monsieur le Maire. ».

Monsieur le Maire

« Madame LE LAGADEC. »

Mme LE LAGADEC

« Je ne vais pas éterniser le débat. Je m'attendais un peu à ce que Monsieur le vice-président du SIRESCO nous fasse un petit écho de ce qui se passe dans cette instance puisque le SIRESCO c'est Champigny délocalisé, il y a des élu(e)s de Champigny qui participent en tant que syndicat intercommunal, prenant toute sa place dans les décisions prises au sein de cette instance. Je voulais savoir où ils en étaient dans les objectifs et dans la feuille de route

qui avait été tracée, ce n'est pas grave Monsieur CHATAUD, on passera. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Très rapidement, mon intervention va dans la lignée de ce que vient de dire Madame LE LAGADEC mais c'est encore une suggestion et j'essaye de faire progresser le débat. Est-ce que lorsque l'on a des rapports d'activité de ce type, des rapports très généraux, je ne parle pas de ce qui a été dit dans la note car ça retrace exactement les choses tout à l'heure vous avez fait une intervention nous disant que le SIFUREP nous a permis de créer un carré des enfants, ne pourrait-on pas avoir un petit paragraphe sur ce qui a été spécifique durant l'année du rapport pour la Ville de Champigny ? Cela permettrait de mettre quelques éléments sur les perspectives, puisque vous aviez évoqué la candidature de la Ville de Champigny pour que le site de production qui devait aller ailleurs vienne sur Champigny, est-ce que cela a avancé ? Cela nous permettrait d'avoir des éléments sur ces sujets. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? On ne peut pas comparer le SIRESCO, et le SIFUREP. Le SIFUREP a mis en place un carré des « tous petits », les bébés, tout ça est venu à la suite du Covid, il y a donc eu une adaptation en fonction d'une situation particulière.

Pour le SIRESCO, la période n'a pas permis beaucoup d'adaptation, elle a surtout été un ralentissement très fort des activités, puisque pendant plusieurs semaines, il n'y avait plus de repas servi dans les écoles puisqu'elles étaient fermées. Madame KEITA, vous dites que j'aurai changé d'avis. Pour pouvoir me demander si j'ai changé d'avis, faudrait-il encore savoir si j'ai un avis. Mon avis n'est pas arrêté sur le sujet. Des discussions s'opèrent et contrairement à ce que vous avez évoqué, en disant qu'en 2019, Monsieur FAUTRÉ aurait convoqué le président du SIRESCO et que l'on en voit les changements, c'est totalement faux. Je ne dis pas que Monsieur FAUTRÉ n'a pas fait des échanges mais ce n'est pas ce qui a changé quoi que ce soit au SIRESCO. Pourquoi ? Lorsqu'en juillet 2020 pour le premier conseil syndical, auquel j'ai eu l'occasion de me rendre avec Monsieur CHATAUD et Madame ABCHICHE, il y a eu un candidat pour être président. Le candidat qui est aujourd'hui président a fait une lettre de candidature afin d'expliquer tout ce qui n'allait pas au sein du SIRESCO et ce qu'il fallait rapidement changer. Ce qui veut dire qu'entre 2019 et juillet 2020, ce qu'a dit Philippe BOUYSSOU, président actuel du SIRESCO c'est qu'il n'y avait eu aucun changement, et qu'il y avait des dérives majeures sur la question de l'organisme qu'est le SIRESCO et sur la qualité de la prestation. Ce n'est pas moi qui le dis, je vous invite à lire la lettre de Philippe BOUYSSOU, elle était plus dure et je n'ai pas hésité à le dire. J'avais aussi des critiques mais elles étaient moins dures que celle écrites par Philippe BOUYSSOU.

Nous voyons des débuts de changements depuis le début de l'année. Est-ce qu'ils seront suffisants pour nous faire penser à un avis plutôt qu'à un autre ? Nous le verrons. En tout cas les discussions ont lieu et je note que la pression exercée sur le SIRESCO a déjà produit quelques effets. Nous verrons de quoi sera fait l'avenir au niveau du syndicat du SIRESCO. Je constate que la ville de la Queue-en-Brie quitte le 31 décembre le SIRESCO et la ville de Choisy a manifesté son souhait de quitter le SIRESCO et l'a maintenant officialisé. Et, à la différence de ce que nous avons évoqué pendant la campagne, c'était un engagement de campagne du candidat qui est devenu le maire de Choisy-le-Roi et je n'ai pas pris cet engagement. Vous avancez peut-être un avis un peu rapidement puisque nous n'avons jamais dit, je vous invite à relire notre programme, alors que nous avons eu de fortes sollicitations afin de quitter le SIRESCO par des associations de parents d'élèves, mais nous n'avons pas répondu à cela et nous avons dit que nous verrions si le SIRESCO était en

capacité de s'adapter. Tout l'enjeu est là, et la demande que nous formulons au SIRESCO, qui nous dit qu'ils vont ouvrir une nouvelle cuisine à Tremblay, c'est de savoir si pour s'adapter au niveau de la cuisine d'Ivry, cela peut se faire à Champigny. Si cette demande est entendue, nous aurions des intérêts communs et nous n'aurions plus besoin de nous déplacer comme le disait Madame LE LAGADEC, sachant que l'on se déporte plus puisque nous faisons tout en visioconférence maintenant, ce qui est moins drôle. Après il y avait un verre, nous avons la possibilité de manger, c'est le SIRESCO et là nous ne faisons que des visioconférences, nous nous croisons donc uniquement en visioconférence. Nous verrons bien, rien n'est arrêté, les discussions avancent, nous nous sommes fixés un agenda. J'ai reçu le président BOUYSSOU la semaine dernière, nous avançons de manière à construire un avenir ensemble. Rien n'est arrêté à ce jour. Quant au rapport, les syndicats sont souvent élogieux, c'est ainsi, un rapport annuel est un peu un exercice de style.

Je vous propose de passer au vote sur le principe d'adoption de la prise d'acte ce rapport. Qui y est favorable ? Bien.

DE PRENDRE ACTE (à l'unanimité) du rapport d'activité de l'année 2020 du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective dont la Commune de Champigny-sur-Marne est membre.

Je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour. Je crois cependant qu'il y avait une question, mais avant je vous signale que vous recevrez un courrier début janvier afin de vous demander vos disponibilités pour les élections. En effet vous n'êtes pas sans savoir que nous aurons une année électorale riche avec quatre tours, pour les élections, présidentielle et législatives, et nous serons appelés à tenir les bureaux de vote. Vous recevrez donc une lettre pour vous demander de confirmer vos disponibilités sur ces quatre dimanches que nous animerons pour faire vivre la démocratie dans notre bon pays.

Une question de Madame CAPORAL, et nous allons ensuite pouvoir nous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. »

Mme Caporal

« J'ai deux questions. Nous avons eu la présentation du plan d'aménagement et de développement durable au dernier conseil de territoire, aurons-nous un débat au sein de notre Conseil municipal ? Plusieurs centaines de bus ont été supprimés par IDF Mobilité, le service est dégradé à Champigny, que comptez-vous faire pour porter la voix des Campinois qui dépendent des transports publics et qui sont mécontents ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Je vais vous répondre aussi rapidement que vos questions. Vous n'êtes pas dans une instance départementale pour faire le procès du département, il en va de même pour le territoire comme à la région ; mais puisqu'il y a des impacts sur les Campinois je vous réponds. Nous portons la parole à la Région sur ces sujets avec des discussions qui ont eu cours aujourd'hui même en séance publique, puisque nous avons voté le budget de la région aujourd'hui même et avec un débat assez vif à l'égard du rapporteur général du budget pour qu'il défende aussi les positions à l'égard des régions de France et sur les compensations que l'on attend sur les questions de transport pour pouvoir assurer un meilleur service. La parole est pleinement portée sur le sujet, en ce qui concerne le « PLUi » le débat a eu lieu au conseil de territoire, puisque le PADD puis le « PLUi » pour l'instant nous en sommes qu'à l'adoption du PADD, le débat a été porté sur au territoire puisque c'est le territoire qui est compétent sur ce sujet. Tout le monde a pu participer à l'enquête publique qui a été menée sur ce sujet et donc, c'est l'instance du territoire qui organise l'ensemble de ces débats. Il ne vous aura pas échappé que dans la loi nous n'avons plus la compétence au niveau municipal d'organiser

des débats sur ce sujet.

Je vous souhaite à tous et à toutes, d'excellentes fêtes de fin d'année. Je vous confirme aussi que les vœux seront annulés comme dans beaucoup de collectivités ; nous resterons prudents et il n'y aura pas de cérémonie de vœux en tout cas. Bonne soirée. »

des débats sur ce sujet.

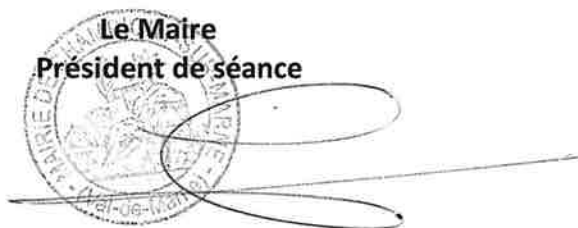
Je vous souhaite à tous et à toutes, d'excellentes fêtes de fin d'année. Je vous confirme aussi que les vœux seront annulés comme dans beaucoup de collectivités ; nous resterons prudents et il n'y aura pas de cérémonie de vœux en tout cas. Bonne soirée. »

2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à *20h09*

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire
Président de séance



Le Secrétaire de séance

Mme PARLOUAR
Mus

NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION AU SERVICE TRAVAUX DES ASSEMBLEES :

- **DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
 - **DU REGISTRE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**
 - **DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.**
-
- **COMPTE RENDU AFFICHE LE 22 DEC. 2021**